IMT Nuremberg Archives

H – 636

International Court of Justice

2831
7
2

H0636 - 0002

GW/I
9/8/46
IO h.- II h.

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-

Séance du 9 Août I946

ouverte à IO heures,

Sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-:-

LE PRESIDENT.- Je crois avoir déjà dit, mais je vais le répéter, que le Tribunal siègera en séance publique demain jusqu'à I heure.

M. ELWYN JONES.- Hier je vous ai fait passer des extraits de votre journal de I944. Avez-vous entre les mains actuellement des extraits de ce journal ?

Je me réfère au document 3546-PS, GB-55I.

Je voudrais préciser M. le Président, que les extraits qui figurent dans ce document 3546-PS, ne sont que des extraits fragmentaires du journal, et se réfèrent aux expériences médicales. Il y a évidemment beaucoup d'autres extraits qui se rapportent à d'autres aspects des traitements infligés aux détenus des camps.

Hier, nous en étions arrivés au 2 Février. Voudriez-vousregarder les inscriptions relatives au 22 Février? Vous verrez que vous avez eu une conférence avec le Dr MAY,et il y a une inscription qui se rapporte à la coopération avec le Dr PLOETNER et le Professeur SCHILLING.

...

H0636 - 0003

Qui était à cette époque le Pr PLOETNER ?

R.- Je n'entends pas la traduction allemande.

(On répète la question au témoin).-

Maintenant j'entends.

Q.- Avez-vous entendu la question témoin ?

R.- Oui. Le Dr PLOETNER était en activité auprès du Professeur SCHILLING. Ceci se rapporte à la communicationd'HIMMLER, datée du 23 Janvier, selon laquelle les rapports de SCHILLING devaient être envoyés au Dr MAY. Ces rapports n'ont pas été envoyés, car SCHILLING refusa toute collaboration avec le Dr MAY.

Q.- Bien. Maintenant venons-en à l'inscription du 25 Février.

LE PRESIDENT.- Est-ce un document séparé ou est-il dans ce livre ?

M. ELWYN JONES.- C'est dans le Livre de Documents Mylord, c'est à la page 29 du Livre de Documents. C'est le document 3546-PS.

Q.- Le 25 Février, avez fait une note relative à l'ordre du RFSS au sujet de son travail à Dachau et sa collaboration avec RASCHER.

"Le 23 Mars, de 18 h.30 à 21 heures, le S.S. Hauptsturmführer Dr RASCHER, prépara son expérience de congélation pour la saison d'hiver 1944-1945."

Vous étiez avec RASCHER à Dachau à cette date n'est-ce pas .?

R.- Il s'agit d'expériences,-comme je l'ai déjà dit devant la Commission,- qu'HIMMLER voulait voir exécuter, en raison des cas de gel au Front de l'Est.

Ces expériences ne purent être faites à Dachau, on l'annonça à HIMMLER qui exigea qu'elles soient faites dans ce semestre. Cela n'a pu être exécuté puisque RASCHER fut mis en prison en Avril.

...

H0636 – 0004

Q.- Pour qui exécutiez-vous ces expériences ? Pour le compte de l'Armée ?

R.- Ces expériences devaient être faites en relation avec le service de GRAWITZ.

Q.- C'était le Chirurgien en Chef S.S. de GRAWITZ, n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- De telle façon que ces expériences étaient faites au profit des Waffen S.S. n'est-ce pas ?

R.- GRAWITZ a refusé lui-même l'exécution de ces expériences, et elles n'ont pas pu être réalisées ainsi qu'HIMMLER le voulait; GRAWITZ pensait que si on devait faire des enquêtes, RASCHER devrait se rendre au front de l'Est et travailler dans les hôpitaux militaires.

Q.- Vous savez que vous n'avez pas répondu à ma question témoin? J'ai demandé : pourquoi effectuait-on ces expériences ? Etait-ce pour le compte des Waffen S.S. ?

R.- L'ordre d'exécution n'était pas donné, la coopération, était entre le Reichsführer S.S. et la Wehrmacht. A ce sujet je n'ai pas beaucoup d'informations.

Q.- Si vous voulez maintenant regarder les notes suivantes :

"14 Avril - Section Recherches - Etat du Travail - Travaux envisagés - Notes pour la présentation provisoire - Note du Hauptsturmführer PLOETNER.1

C'était à l'époque de l'arrestation de RASCHER n'est-ce pas ?

R.- Oui, RASCHER avait été arrêté.

Q.- Et le Hauptsturmführer PLOETNER a succédé à RASCHER n'est-ce pas?

R.- Oui.

Q.- Les expériences se poursuivirent à Dachau

...

H0636 - 0005

et ailleurs. La destitution de RASCHER n'apporta aucun changement n'est-ce pas ?

R.- C'était un autre travail que celui que RASCHER avait fait.

Q.- Vous avez assisté à certaines expériences effectuées par RASCHER n'est-ce pas ?

R.- Je suis allé plusieurs fois à Dachau, oui.

Q.- Et vous y avez été à plusieurs reprises avec HIMMLER lorsque RASCHER effectuait ses expériences n'est-ce pas ?

R.- Non, je ne me suis jamais trouvé avec HIMMLER à Dachau, en même ~~x~~ temps qu'avec RASCHER.

Q.- Je voudrais que vous regardiez le document 2428-PS; GB-582. C'est un affidavit du Dr PACHOLEGG dont vous avez parlé hier.

Mylord vous le trouverez à la page 25 du Livre de documents en anglais, et à la page 32 du texte allemand.

Vous verrez cette question et cette réponse, ~~x~~ question posée à PACHOLEGG après qu'il ait décrit les expériences consistant à jeter les victimes dans l'eau froide et à leur rendre vie par la chaleur humaine.

"Q.- Qui assistait d'abitude à ces expériences

"R.- Heinrich HIMMLER et son Etat-Major en général assistait à ces expériences importantes ici à Dachau, ou à toute nouvelle expérience. Le Standartenführer SIEVERS était toujours présent avec HIMMLER."

R.- Ce n'est pas exact.

Q.- Ces expériences étaient hideuses n'est-ce pas témoin ?

...

H0636 - 0006

R.- Ces expériences, comme je l'ai déjà dit, n'étaient pas faites lorsqu'HIMMLER était là.

Q.- Etiez-vous toujours présent quand HIMMLER n'était pas là ?

R.- J'ai vu deux expériences. Il s'agit, comme je l'ai déjà dit hier, pour l'une d'elle, d'une expérience faite lorsque le Dr RASCHER était présent; l'autre expérience était effectuée dans la chambre de basse pression

Q.- Je voudrais que vous vous reportiez à la page 30 du Livre de Documents anglais, page 22 du Livre allemand, afin de rafraîchir votre mémoire en ce qui concerne les souffrances qui étaient infligées à ces victimes lors de ces expériences , dites de basse pression. C'est la dernière réponse à la page 22 Du Livre de Documents anglais, Mylord.

PACHOLEGG dit :

"Là, j'ai vu personnellement, à travers la fenêtre d'observation de la chambre, lorsque le prisonnier, à l'intérieur, supportait un vide jusqu'à ce que ses poumons éclatent. Certaines expériences ont donné aux hommes une telle pression dans la tête, qu'ils devenaient fous, s'arrachaient les cheveux dansun effort pour soulager la pression. Ils lacéraient leur tête et leur visage avec leurs ongles, dans un effort pour se mutiler eux-même dans leur démence. Ils frappaient les murs avec leurs mains et leurs têtes et hurlaient afin de soulager la pression sur leurs tympans.

"Ces cas de tentatives de vide se terminaient généralement par la mort du sujet. Une expérience extrême était tellement sûre de finir par la mort, que dans beaucoup de cas la chambre était ensuite utilisée pour des exécutions plutôt que pour des expériences.

...

H0636 - 0007

"J'ai vu des expériences de RASCHER qui soumettait le prisonnier à des conditions de vide ou de pression extrêmes, ou à des combinaisons des deux pour une durée allant jusqu'à 30 minutes. Les expériences étaient en général classées en deux groupes : l'un connu sous le nom 'd'expériences sur des être vivants', et l'autre sous le nom 'd'expériences X' - qui désignaient tout simplement les exécutions -.

Ces expériences de RASCHER étaient faites pour le compte de la Luftwaffe ?

R.- Il s'agit des expériences des chambres de basse pression, et je n'en ai entendu parler qu'ici. Les expériences auxquelles j'ai assisté ...

Q.- Répondez seulement à ma question : Ces expériences de RASCHER, étaient effectuées pour la Luftwaffe n'est-ce pas?

R.- Oui.

Q.- Quelle fut la participation de GOERING dans ces expériences ?

R.- Je n'en sais rien, parce que les expériences en tant que telle ont commencé en 1941, et je n'ai appris quelque chose d'elles seulement lorsque la liaison avec la Luftwaffe a été assurée par l'Inspection de la Luftwaffe. Dans quelle mesure GOERING en était informé, je n'en sais rien.

Q.- Par qui était maintenu le contact avec la Marine, en ce qui concerne ces expériences ?

R.- Je n'en sais rien.

Q.- Et avec l'armée ?

R.- Je ne le sais pas non plus.

Q.- Et vous, en tant que Directeur de cet Institut Scientifique de Recherche pour des buts de guerre, deviez certainement avoir une liaison avec les différentes

...

H0636 – 0008

sections de l'armée, n'est-ce pas ?

R.- Les liaisons avec la Luftwaffe incombaient à l'Ober-Gruppenführer WOLF et allaient au Général MILCH.

Q.- Le chirurgien de la Luftwaffe travaillant à ces expériences était WELTZ n'est-ce pas ? Est-ce exact ?

R.- C'est possible, mais il y a plusieurs noms qui ont été mentionnés et que je ne connais pas. Il y a eu des lettres écrites sur l'ordre de RASCHER, des lettres de service adressées à des personnalités. Sans les documents je ne peux dire exactement ce que c'est, et je l'ai déjà déclaré devant la Commission.

Q.- Est-ce que le nom du Dr HOLZLOEHNER vous dit quelque chose ? Il a signé le rapport sur la congélation . Il était professeur de physiologie à l'Ecole de Médecine de l'Université de Kel n'est-ce pas?

R.- Oui, j'ai mentionné à la Commission, que le Professeur HOLZLOEHNER a collaboré aux expériences de RASCHER à Dachau.

Q.- Est-ce que c'est lui qui représentait la Marine au cours de ces expériences ?

R.- Non, il était de la Luftwaffe.

Q.- C'était donc un médecin de l'armée de l'air ?

R.- Oui.

Q.- Vous souvenez-vous des expériences qui furent effectuées pour rendre potable l'eau de mer ?

R.- Oui, j'ai entendu parler de cela.

Q.- Elles commencèrent en Mai 1944, est-ce exact ?

R.- Oui, c'est bien possible.

Q.- Et vous vous souvenez que vous avez assisté à une conférence le 20 Mai 1944, au Ministère de l'Air, à

...

H0636 - 0009

laquelle des membres de la Marine et de la Luftwaffe avaient été invités.? Vous vous souvenez de cela n'est-ce pas ?

R.-Je ne me rappelle pas d'une conférence au Ministère de l'Air.

Q.- Vous souvenez-vous d'une conférence ayant eu lieu ailleurs, au cours de la guerre ? Vous auriez eu des discussions tendant à rendre potable l'eau de mer.?

R.- OUi, il s'agit d'une conversation avec le Dr GRAWITZ. Il fautque j'explique à ce propos, qu'a près l'emprisonnement de RASCHER, son successeur le Dr FLORTNER a refusé que ces expériences soient conduites sur des êtesvivants. Il a mis en lumière la façon cruelle dont RASCHER avait travaillé, et HIMMLER déclarait ...

Q.- Un moment, je vais vous mettre à l'épreuve là-dessus dans un instant. Pour le moment essayez de vous concentrer sur l'expérience tendant à rendre potable l'eau de mer.

Vous vous souvenez qu'il y a eu une conférence au cours de laquelle lesreprésentants de l'Armée de l' Air et de la Marine étaient présents.? Je voudrais que vous vous y attardiez un instant, et vous donnerez vos explications ensuite.

R.- Oui, je me souviens que cette conversation a eu lieu chez GRAWITZ, et plus tard qu'une autre a eu lieu à Dachau avec des émetteurs de la Luftwaffe. Je ne me souviens pas s'il y avait des gens de la Marine.

Q.- Je voudrais que vous essayiez de vous en souvenir, parce que c'est très important. N'est-ce pas d'après ces expériences sur l'eau de mer qu'il était permis de supposer que la Marine s'y intéressait et qu'elle avait envoyé des représentants? Essayez s'il vous plaît de vous en

...

H0636 - 0010

souvenir.

R.- Je ne crois pas qu'il y ait eu un représentant de la Marine dans cette assemblée.

Q.- Connaissez-vous le Dr LAURENS, qui s'occupait des sous-marins à Kiel ?

R.- Non, je ne le connais pas.

Q.- Fut-il décidé en rapport avec ces expériences sur l'eau de mer, que l'on utiliserait des Bohémiens pour effectuer ces expériences ?

R.- Je suis obligé de continuer l'explication que je donnais déjà à ce propos, car cela est important. Le Dr PLOETNER a refusé qu'il soit procédé à des expériences sur des hommes. HIMMLER ne l'exigea pas de lui, et par conséquent GRAWITZ reçut mission de commencer ces choses, c'est à dire que le médecin devait se tenir prêt, si on le décidait, à faire des expériences sur des êtres humains; Un professeur de Vienne a demandé que des détenus soient mis à sa disposition, si on a parlé de Bohémiens à ce propos, je ne le sais pas. Je ne connais pas le détail de ces expériences.

Les enquêtes physiologiques et chimiques devaient être exécutées à l'Institut dirigé par le Dr MAY. Deux salles devaient être préparées afin que ces physiciens de la Luftwaffe puissent travailler. En ce qui concerne ces expériences ...

Q.- Vous aviez du personnel travaillant à Dachau à ces expériences, constitué de : un médecin, un superviseur, trois chimistes médicaux, une assistante, et trois sous officiers, n'est-ce pas, au moment de ces expériences sur l'eau de mer, de GRAWITZ ?

R.- Oui, cela est possible

...

H0636-0011

C'était sous la surveillance de GRAWITZ, et selon ses directives, mais je n'en su jamais rien. On nous réquisitionnait simplement les salles, je ne sais pas qui y a travaillé, ou s'il y eut du personnel S.S. qui collabora avec les gens de la Luftwaffe.

Q.- Pourquoi ce personnel travaillait-il à Dachau, n'est-ce pas parce que ce lieu avait été choisi pour la poursuite d'expériences scientifiques destinées à rendre potable l'eau de mer ? C'était uniquement parce que vous y aviez des cobayes humains n'est-ce pas ?

R.- Je pensais que la Luftwaffe avait demandé à HIMMLER des détenus, et c'est pourquoi ces travaux ont été exécutés par l'intermédiaire de GRAVITZ.

Q.- Je voudrais que vous vous reportiez maintenant à votre journal; à la page 50 du Livre de Documents britanniques Mylord.

Vous voyez les notes du I4 Avril,"Section politique, au sujet de l'évasion de PACHOLEGG". Donc ce PACHOLEGG s'est évadé n'est-ce pas ?

R.- Oui, en tout cas, il avait disparu.

Q.- Pourquoi vous êtes-vous rendu à la Section Politique à ce sujet ?

R.- Parce que finalement, vers la fin de la guerre, avecRASCHER et PACHOLEGG je suis allé dans le Vorarlberg, et ai été accusé d'avoir favorisé l'évasion de ce prisonnier. Il s'agissait d'une affaire générale d'emprisonnement. La bombe RASCHER explosa à ce moment là.

Q.- Vous semblez avoir été extrêmement inquiet au moment de l'évasion de PACHOLEGG, et vous sembliez extrêmement désireux de le faire reprendre n'est-ce pas?

R.- J'avais des soucis personnels. Ce n'est pas difficile à expliquer si on sait ce qui s'était passé, PACHOLEGG savait beaucoup de choses et il aurait dit que j'avais favorisé sa fuite.

...

H0636 - 0012

Q.- Si vous regardez les notes du 23 Mai, vous verrez que vous avez eu une conférence avec les Docteurs SS GRAWITZ, POPPENDICK et PLOETNER.

Ensuite, vous avez :"Division en ce qui concerne le travail du Dr SCHILLING". L'après-midi vous avez eu une conférence de deux heures avec PLOETNER; était-ce au sujet de ces expériences pour rendre l'eau potable ?

R.- Non, il s'agissait de l'exclusion de PLOETNER qui se plaignait de la façon dont travaillait SCHILLING, et qui déclarait qu'il ne pouvait plus continuer à travailler dans ces conditions. Il était envoyé par les Waffen S.S.

Q.- Vous-même devez avoir ~~senté~~ éprouvé des remords à ce moment-là, à propos de l'usage qu'on faisait des détenus.? Votre situation militaire devenait assez délicate n'est-ce pas ?

R.- Ces scrupules de conscience je ne les ai~~t~~ pas éprouvés à ce moment là, mais beaucoup plus tôt, et c'est pourquoi, sur la base des documents qui ont été présentés ici et des reproches qui me sont faits, je suis obligé de faire un aveu personnel, et je prie le Tribunal de l'entendre.

- LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que vous pouvez dire tout ce que vous voulez à ce sujet.

- M. ELWYN JONES.- Je voudrais vous dire Mylord, que j'ai encore d'autres questions à soumettre au témoin.

LE PRESIDENT.- Vous pouvez.

M. ELWYN JONES.- Il serait peut-être mieux que j'aille au bout de mes questions, et qu'ensuite il fasse sa déclaration, toutefois, si M. le Président le désire Je laisserai le témoin faire sa déposition maintenant.

LE PRESIDENT.- Alors qu'il la fasse maintenant.

...

H0636 - 0013

~~###.~~

M. ELWYN JONES.- Si vous le désirez M. le Président.

Témoin, voulez-vous faire votre aveu au Tribunal.

R.- Dans la séance de la Commission du 24 Juin en réponse aux questions, qu'on me posait, j'ai eu à faire des constatations sur cette affaire et on m'a constamment demandé d'être bref. Pour cette raison, j'ai dû me limiter aux faits seuls et taire mon attitude personnelle. Puisque ma crédibilité a été mise en doute, et que je suis inculpé d'avoir participé à ces expériences criminelles, je me dois d'éclaircir la situation et de me justifier.

J'ai été membre de l'organisation de résistance secrète, et c'est en cette qualité que j'étais actif à la Société Ahnenerbe, il y avait là des possibilités pour notre travail secret de résistance.

M. ELWYN JONES.- Témoin, quand vous dites 'mouvement de résistance', je n'ai pas très bien compris quel était ce mouvement de résistance à la tête duquel vous vous trouviez ?

R.- Dans l'organisation secrète qui était dirigée par le Dr HILPER, et qui, en relation avec les évènements du 20 Juillet a été arrêté et mis dans les prisons de la Gestapo. C'est pourquoi j'ai protesté contre les expériences à plusieurs reprises, ce qui eut pour conséquence qu'HIMMLER - comme cela ressort du document - ayant donné des instructions en ce sens, je fus considéré comme un traitre à la patrie, et on me fit entrevoir une exécution possible. Parmi d'autres choses, il dit qu'il prenait la peine responsabilité de ces expériences. Je ne pouvais pas y échapper, et c'est ce qui est démontré par les expériences faites sur les êtres humains en Amérique et ailleurs en 1938.

...

H0636 - 0014

M. ELWYN JONES.- Je ne sais pas si le Tribunal désire entendre davantage cette confession dont elle ne semble pas avoir le caractère.

LE PRESIDENT.- M. ELWYN JONES, le Tribunal pense que vous devriez continuer votre contre-interrogatoire. Si le témoin désire ajouter quelque chose à la fin il pourra le faire.

M. ELWYN JONES.- Bien M. le Président.

Q.- Reportez-vous maintenant à votre Journal.

Le 27 Juin vous avez eu une conférence avec le S.S. Stabsführer Dr PRANDT et S.S. Hauptsturmführer Dr BERG, sur l'institution de recherches scientifiques dans les camps de concentration. Les renseignements au sujet de la conférence avec le S.S. Obergruppenführer sont pris." C'était le 27 Juin I944 vous le savez. Le 25 Juillet vous avez eu une conférence avec le S.S. Stabsführer MAURER d'Oranienbourg "au sujet de l'emploi des détenus dans des buts scientifiques".

C'était là que vous conduisiez la résistance ?

Le 26 Juillet, le S.S. Hauptsturmführer Dr FISCHER, a donné ordre par téléphone, que conformément à la conférence avec le S.S. Stabsführer MAURER, datée du 25 Juillet I944, on devait voyager plus rapidement au travers de tous les camps de concentration, afin de régler définitivement le sort des personnes."

Le 2I Octobre, vous avez noté une autre conférence :"Procéder à la recherche du S.S. Sturmbannführer Pr-Dr HIRT. Libération renouvelée du Chirurgien de l'Etat-Major Dr WIMMER en mission, et mise à l'écart du S.S. Obersturmführer Dr MARTINEK, conformément à la lettre du 6 Octobre I944."

H0636 - 0015

3/I4

9/8/46

Le 23 Octobre, vous marquiez dans votre Journal, ~~qu'on vous avions~~"Reprise des recherches biologiques par le Dr PLOETNER à Dachau."

Témoin, vous souvenez-vous des expériences relatives à la coagulation du sang ?

R.- Non.

Q.- Avez-vous participé à des expériences de ce genre ?

R.- Je n'ai jamais participé à des expériences de ce genre, parce que je ne suis pas un spécialiste, mais je me souviens très bien que le Dr PLOETNER a rufusé - comme je l'ai expliqué - de se livrer à des expériences sur des êtres humains.Cette expérience sur la coagulation du sang ...

Q.- Je regrette de vous interrompre, mais j'aimerais que vous disiez ce que vous savez personnellement de ces expériences: quelle était par exemple la forme de ces expériences ?

R.- Ces expériences avaient lieu à l'Université d'Innsbruck dans une clinique sous la direction du Dr BREITNER, puis à Vienne sous le direction du Pr DECKS.

Q.- Ce qui se passait, c'est qu'alors on envoyait des balles dans les détenus des camps de concentration afin de savoir en combien de temps on pouvait arrêter le flot de sang. C'était bien là la forme des expériences n'est-ce pas ?

R.- C'est RASCHER qui a fait ces expériences et non pas PLOETNER. On s'en est aperçu seulement lorsque RASCHER a été mis en prison.

Q.- Peu m'importe qui les avait exécutées. Vous savez la forme qu'elles revêtaient, et que cette forme était de blesser les prisonniers des camps de concentration et ensuite de faire des expériences sur la coagula-

...

H0636-0016

tion du sang n'est-ce pas ?

R.- Mais il faut dire que ceci s'est produit avant que RASCHER soit mis en prison, il les avait faites auparavant à Dachau.

Q.- Reportez-vous au document 065; c'est à la page 2 du Livre de documents anglais Mylord, document GB-583. C'est un affidavit. Je voudrais que vous regardiez le paragraphe 4, de cet affidavit d'Oswald POHL du WVHA, page II du livre de documents allemand. Il donne un témoignage à votre sujet. Je voudrais simplement lire un extrait de ce paragraphe.

"SIEVERS est venu me trouver afin de savoir les possibilité de fabrication de médicaments. Je mentionnais la Deutsche Milmittel à Prague, qui appartenait à des Allemands, dirigée par l'Oberführer BAIER de mon Etat-Major. Je recommandais à SIEVERS d'aller le voir. Les médicaments ont été fabriqués plus tard à Schlachtors (Forêt Noire). SIEVERS m'a dit ce qui suit : La Ahnenerbe,-dont le directeur était SIEVERS - avait mis au point à Dachau, un médicament qui amenait rapidement la coagulation du sang. Il était extrêmement important pour notre armée parce qu'il empêchait une hémorragie constante. C'était le résultat d'expériences effectuées à Dachau au cours desquelles un prisonnier fut blessé. Un prisonnier de Dachau, un spécialiste en la matière, pris une part importante dans la découverte de ce médicament."

Ces faits sont exacts n'est-ce pas ?

R.- Le rapport est complètement incompréhensible. Lorsque cette conversation eut lieu, RASCHER était depuis longtemps en prison, et on savait qu'il avait fait lui-même ces expériences. J'ai raconté cela en détail à POHL parce qu'il s'agissait de la production des médicaments

...

H0636 - 0017

découverts, et également des expériences faites par le Professeur DECKS de Vienne. Ici c'est quelque chose de tout fait différent qui est décrit.

Q.- Témoin, RASCHER est mort, il est commode rejeter toute la faute sur lui ?

R.- Il s'agit ici d'éclaircir les faits, et je ne peux dire que ce qui est exact et ce que je sais.

Q.- Aviez-vous quelque chose à faire avec les expériences relatives aux causes de la jaunisse infectieuse.

R.- Non, elles ne me sont pas connues.

Q.- Je voudrais que vous regardiez le document OIO, page 4 du livre de documents britannique. Mylord, document GB-584. Comme vous le voyez, c'est une lettre de GRAWI Elle est datée du Ier Juin 1943. Elle est marquée "Absolument secret", et s'intitule "Enquête sur les causes de la jaunisse infectieuse.""Reichsführer ... " Quelle est la signature ? C'est la signature de GRAWITZ n'est-ce pas, le Docteur S.S. ?

R.- Oui.

Q.-"Le Commissaire Général du Führer, le Brigaderführer S.S. Pr BRANDT .... " Arrêtons-nous ici une minute. Il était le Commissaire du Reich pour la Santé n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q."Se distinguant ainsi de BRANDT qui paraît déjà dans les documents,-et qui est l'adjoint d'HIMMLER n'est-ce pas ? -, le Commissaire Général du Führer est venu me voir en me demandant de l'aider en mettant des prisonniers à sa disposition, pour un travail de recherche portant sur les causes de la jaunisse infectieuse qui s'avançait considérablement. Jusque là les recherches avaient été menées par un Capitaine du Corps Médical, Dr DOHMEN, dans le cadre des recherches

...

H0636 – 0018

de l'Inspection Médicale de l'Armée, avec la Parificipation de l'Institut Roberch KOCH. Jusqu'à maintenant, il amenait à ce résultat, d'accord avec les résultats d'autre chercheurs allemands, que la jaunisse infectieuse n'était pas transportée par une bactérie mais par un virus. Il s'agit d'augmenter notre savoir qui est basé jusqu'à maintenant uniquement sur les vaccinations d'hommes sur des animaux. Il est nécessaire de procéder de la façon inverse, c'est à dire de vacciner le virus cultivé à des hommes. Il faut compter évidemment avec des cas de mort. La thérapeutique, et avant tout les résultats prophylactiques dépendent évidemment, dans une très grande mesure de ces dernières expériences. 8 prisonniers condamnés à mort, seraient nécessaires, si possible d'un âge assez jeune, à l'hôpital des prisonniers du camp de concentration.

"Je demande rapidement au Reichsführer :

I°/ Si je peux commencer une expérience dans les formes prescrites ;

2°/ Si je peux procéder ici à ces expériences.

"Bien que M. DOMMER n'appartienne pas aux S.S. c'est un chef S.A. et un membre du Parti. Je recommande celui-ci exceptionnellement. Dans l'intérêt de la continuité de la série d'expériences, et ainsi de la précision des résultats, l'importance pratique de la question pour nos troupes, particulièrement en Russie méridionale, apparaît par le fait que cette maladie a été très répandue au cours des dernières années, aussi bien parmi les Waffen S.S. que dans la Police et l'Armée, à tel point que des compagnies ont été réduite de 60 % en des périodes allant jusqu'à 6 semaines." Ensuite viennent d'autres commentaires sur la maladie, et c'est signé par GRAWITZ n'est-ce pas ?

GRAWITZ était le Vice-Président de la Croix-Rouge Allemande n'est-ce pas ?

...

H0636 - 0019

R.- Oui.

Q.- Je voudrais que vous vous reportiez maintenant audocument OII, page 5 du Livre de documents britanniques , document GB-585. C'est la réponse d'HIMMLER à la lettre de GRAWITZ, datée du IS Juin 1943.

"Sujet,: Recherches sur les causes de la jaunisse infectieuse". Et HIMMLER dit :

"Je donne la permission que 8 criminels condamnés à mort à Auschwitz, 8 Juifs appartenant au mouvement de résistance polonais, qui ont été condamnés à mort, soient utilisés pour ces expériences. Je consens à ce que le Dr DOHMEN effectue ses expériences à Sachsenhausen. Comme vous j'estime qu'une véritable lutte ~~qu~~ contre la jaunisse infectieuse serait d'une extrême valeur." Et c'est signé par HIMMLER.

Ensuite il y a une note de l'Obergruppenführer S.S. POHL à Berlin, copie envoyée avec la demande qu'il en soit pris bonne note. Ces expériences sur les causes de la jaunisse infectieuse étaient effectuées pour les Waffen S.S. et pour l'armée n'est-ce pas, de façon tout à fait évidente ?

R.- J'apprends cela aujourd'hui pour la première fois. Je ne vois pas du tout ce que je peux avoir à faire avec celà.

Q.- J'aimerais ensuite, si vous voulez bien, que vous vous occupiez des expériences sur la vaccination contre le typhus. Espérons que vous êtes un peu plus familiarisé avec la nature de ces expériences. Est-ce que vous avez connaissance des expériences du Pr HAAGEN, pouvez-vous donner une explication ?

R.- Le Pr HAAGEN a fait à Natzweiler des vaccinations préventives contre le typhys, mais cela n'a rien

H0636 – 0020

Q.- Qui avait délégué HAAGEN pour ce travail ?

R.- HAAGEN était à l'Université de Strasbourg et il a été déplacé.

Q.- Je vous ai demandé qui l'avait chargé de ce travail et non pas quelles étaient ses qualification

R.- Pour autant que je m'en souvienne, ces travaux ont été exécutés par HAAGEN sur l'ordre de l'Inspection Sanitaire de la Wehrmacht et de la Luftwaffe.

Q.- Il était Délégué par GOERING n'est-ce pas ?

R.- Qui lui a donné l'ordre de la part de la Luftwaffe .. je n'en sais rien.

Q.- Très bien. Regardez votre propre lettre à cet égard n° 008, le premier document du Livre de Documents Britannique n° GB-586.

Elle porte comme entête "Institut pour la Recherche Scientifique Pratique dans des Buts Militaires", datée du I9 Mai I944. C'était après la destitution de RASCHER. Elle estadressée au S.S. Obergruppenführer Général des Waffen S.S., au sujet de la production d'un nouveau sérum contre le typhus.

"Me référant à votre lettre; à la suite de notre entente du 30 Septembre I943 vous avez donné votre autorisation le 25 Octobre pour l'exécution d'expériences destinées à produire un nouveau sérum contre le typhus, et le transfert de I00 prisonniers à Natzweiler dans ce but. Il a été possible d'effectuer ces expérience de façon très satisfaisante jusqu'à maintenant, avec l'aide de la Section S III et le StandartenfüHrer délégué par vous."

...

H0636 - 0021

GM/20

9/8/46

Suivent un certain nombre de phrases qui s'occupent de l'aspect médical de la question, et quelques lignes plus bas :

"Je vous demande en conséquence, d'envoyer encore une fois des personnes à Natzweiler, afin de les inoculer et d'obtenir des résultats qui soient aussi précis que possible, et qui puissent être utilisés dans des buts de statistique. Il faudrait que 200 personnes soient mises à notre disposition pour être inoculées cette fois-ci. Il est également nécessaire qu'elles soient - dans la mesure du possible - dans le même état physique que celui de nos troupes des forces armées.

"SI des raisons impérieuses exigent que 200 personnes ne soient pas transférées à Natzweiler pources expériences, celles-ci pourraient être effectuées dans un autre camp de concentration, bien que cela entraînerait de grandes difficultés.

"Pour surmonter ces difficultés, il faudrait que les savants ~~emploient~~ acceptent ces conditions, bien qu'ils soient en ce moment très occupés à l'Université de Strasbourg enraison des conférences qu'ils y donnent. Les résultats que l'on obtiendra sont de la plus grande importance pour le maintien de la santé publique.

"Comme je vous en ai informé, les instructions relatives aux expériences sont entre les mains de l'expert d'hygiène de l'Université de Strasbourg, Pr HAAGEN, Major dans le Corps Médical et hygiéniste consultant à un régiment de l'air. Il a été chargé de cette tâche par le Reichsmarschall et le Président du Conseil de Recherches du Reich.

"Conformément à ces instructions, le Dr HAAGEN devra faire rapport de son travail au Chef des Services Médicaux de la Luftwaffe. Ce faisant, il devra indiquer avec

...

H0636 – 0022

l'aide de qui le travail a été effectué, c'est à dire en premier lieu le Conseil de Recherches du Reich, et en second lieu les S.S. Je demande votre décision quant au fait que la personne suivante devra être mentionnée comme autorisée par les S.S. :

1°/ Le Reichsführer S.S. du W.V.H.A.

2°/ Le Chef pour les recherches pratiques dans les Waffen S.S.".

Est-ce que vous dites toujours que GOERING n'avait pas délégué HAAGEN ?

H0636 – 0023

R. - Oui, je le dis encore. Le Président du Comité de Recherche n'a pas du tout dit que Goering connaissait ces tâches et était compétent pour ces questions. L'étaient le chargé de Mission pour les différentes sections, et ici c'était le service sanitaire de la Luftwaffe.

Q. - Le Tribunal a le document sous les yeux. Je ne veux pas discuter avec vous. Qui a signé la lettre, c'est vous, n'est-ce-pas?

R. - Oui.

Q. - Et vous mentionnez spécialement le nom de Goering et le Conseil de Recherches du Reich. Maintenant regardez le document 009 qui vient après cette lettre, Exhibit GB 580, page 3 du livre de documents britannique. Il s'agit de savoir à qui reviendra l'honneur de ces expériences. Elle est adressée à l'Etat-Major personnel

R. - C'est le rapporteur personnel du Reichsfuehrer, Dr Brandt

Q. - Voulez-vous regarder ce document ; il est daté du 6 juin 1944 . Objet : Introduction d'une nouvelle variété de sérum contre le typhus. Elle est adressée au SS Standartenfuehrer Sievers. "Cher camarade Sievers. Je vous remercie beaucoup d'avoir envoyé une copie de votre lettre du 19.5.44 au SS Obergruppenfuehrer Pohl. J'ai informé le Reishsfuehrer que cette affaire était suffisamment importante. En réponse à la question de savoir qui doit être désigné comme autorité qui a suuporté les SS, le Seichsfuehrer a dit que le WVH et l'Institut de Recherches scientifiques de l'armée, devaient être mentionnés. De plus il n'y a pas d'objection à dire franchement que le Reichsfuehrer a également soutenu personnellement les expériences." Quels étaient vos rapports avec les exppriences de stérilisation ? Je voudrais simplement vous fappeler qu'il y en avait trois. 1°) les expériences avec les extraits de la plante Coledium Segutum, 2°) les expériences de stérilisation par rayons X 3°) les expériences de stérilis tion sans opération. Je suis sûr que vous vous en souvenez.

H0636 - 0024

R. - Non, je ne m'en souviens,pas, je ne le sais pas.

Q. - Est-ce que vous savez qui les a effectuées ?

R. - Non, je ne le sais pas.

Q. _ Regardez le document 035, qui deviendra GB 588, MY Lord, vous le trouverez à la page 7 du livre de documents, page 8 du livre allemand. C'est une lettre adressée au Fondé de Pouvoir du Reich pour la consolidation de la race allemande, SS Himmler, chef de la Police,à Berlin. C'est un ordre des SS qui étaient intéressés à ces expériences médicales, n'est-ce pas ? Avez-vous entendu ma question ?

R. - Oui. C'est complètement faux. Ce n'était pas le Plénipotentiaire du Reich pour la consolidation de la race allemande.

Q. - Je vous ai demandé si c'était une autre branche des SS qui s'intéressait à ces expériences médicales.

R. - Non.

Q. - La lettre en haut porte les initiales de Himmler HH. Vous êtes extrêmement familier avec lui. Cette lettre dit :"Je vous prie de donner votre attention aux déclarations qui suivent : j'ai demandé au Professeur Hirt de vous remettre cette lettre et j'ai ainsi choisi la voie directe pour vous afin d'éviter la voie hiérarchique plus lente, et d'éliminer la possibilité d'une indiscrétion, en pendant à l'immense importance, dans certaines circonstances, des idées soumises. Animé par la pensée que l'ennemi doit non seulement être conquis, mais exterminé, je me sens obligé de vous soumettre ce qui suit en tant que Fondé de Pouvoir du Reich pour la Consolidation de la Race Allemande. Le Dr Madaus est en train de publier le résultat de ses recherches de stérilisation par des médicaments - Je joins les deux ouvrages. - En lisant cet article, j'ai été frappé de l'énorme importance de ces médicament dans la lutte actuelle de notre peuple. S'il était possible de produire le plus rapidement possible à la suite de ces recherches un médicament qui après une période relativement courte amènerait une stérilisation des individus, nous aurions à notre disposition une arme nouvelle et très efficace.

H0636 - 0025

La seule pensée que 3 millions de Bolcheviques se trouvant actuellement en captivité en Allemagne pourraient être stérilisés tout en restant disponibles pour le travail, mais que leur propagation soit arrêtée, ouvre les plus vastes perspectives. Madaus a découvert que le suc de la plante Coladium Seguinum, pris par la voie buccale ou injecté, produit après un certain temps en particulier chez les animaux mâlesmais également chez les femelles une stérilité durable. Les illustrations qui accompagnent l'ouvrage scientifique sont convaincantes. A condition que l'idée que j'exprime trouve votre approbation, on pourrait suivre la voie suivante : 1°) que le Dr Madaus ne publie plus d'ouvrages de ce genre, l'ennemi écoute aussi. 2°) Propagation de la plante facilement cultivée dans des serres . 3°) Expériences effectuées immédiatement sur des criminels,(criminels !) afin d'établir la dose et la durée du traitement . 4°) Découvrir le plus rapidement possible la formule de composition du corps chimique agissant afin de 5°) produire ces mêmes corps synthétiquement si possible. Moi-même, en tant que Docteur allemand et ancien lieutenant de réserve dans le corps médical de l'armée allemande, je m'engage à garder le silence complet quant à l'usage auquel le sujet soulevé par moi dans cette question doit être xxxx

H0636 - 0026

R. - Je ne sais pas si on a essayé.

Q. - Grawitz, le Chirurgien SS du Reich, était à la tête de ces expériences de stérilisation, n'est-ce-pas ?

R. Je n'en sais rien non plus. C'est possible.

Q. - En dehorsde ces expériences, le Ahnenerbe était également utilisé à des fins politiques, n'est-ce-pas ?

R. - Des fins politiques, que voulez-vous dire par là ?

Q. - Par exemple les activités de la 5° Colonne à l'étranger, la pénétration dans la pensée politique des autres pays comme moyen d'influence politique ?

R. - Non.

Q. - Reportez-vous au document 1698 PS, voulez-vous ? Il est inséré avant la page 20 du livre de documents anglais. Il y a juste une page. Ce sera le document GB 589. C'est un rapport annuel daté du 17 Novembre 1944. :

"Héritage des ancêtres, Mission scientifique allemande. Avant-Poste Flandres. SS Ontersturmfuehrer Dr Augustin. Rapport annuel. "Le travail vise à un approfondissement et à un élgargissement intellectuels, particulièrement dans les couches intellectuelles de Flandre et de Wallonnie. En suivant la ligne allemande que la SS est seule à représenter.

1°) Il faut envahir le front d'éducation de tendance libérale et humanitaire, en gagnant les titulaires des positions-clés intellectuelles.

2°) combattre le grand Mythe allemand par l'idée de la communauté d du Grand Reich allemand.

3°) Favoriser la renaissance de la conscience de la culture et de la vie populaire allemandes, par les instruments extremement efficaces malgré leur camouflage neutre, de la propagande politique et de la science, en tenant compte des arrogantes prétentions de culture de la France et du complexe d'infériorité flemand. L'exactitutde doit rester lá principe directeur des recherches et de la présentation, du moment

H0636 – 0027

que, objectivement, elle n'esclut pas l'intention germanique.

Il est possible ainsi de prendre en mains des couches intellectuelles qui n'étaient pas ouvertes à la propagande officielle de la presse et de l'enseignement, mais occupaient des positions-clés influentes et jusqu'à présent très insuffisamment surveillées, dans la vie intellectuelle du pays. Ceci s'applique à la politique des universités, des collèges et des institutions scientifiques, la défense des intérêts des étudiants, la distribution de bourses d'études, c'est-à dire la sélection pour l'enseignement universitaire et l'encouragement des éléments doués, où notre travail devra venir s'insérer. Saisir influencer et diriger les titulaires des positions-clés intellectuelles (entre autres, les professeurs d'université, les associations d'avocats, les éducateurs, les étudiants, des artistes, etc...)C'est là une tâche qui a une portée et une influence politique directes par sa propagande, par la presse et avant tout en liaison avec le service de sécurité. La plus étroite collaboration avec le service de sécurité a été maintenue dès le début."

LE PRESIDENT : M. Elwyn Jones, vous affirmez que ceci est un crime ?

M. ELWYN JONES : Oui, Votre Honneur, je dis que c'est une partie essentielle de leur machine. Il y a une perversion de la science. Mais si vous le désirez, je n'insisterai pas sur cette matière.

Q. - Le Ahnenerbe était une partie composante du SS, n'est-ce pas ?

R. - A ce sujet j'ai déjà fait des déclarations devant la Commission. Pour expliquer cela, il faut dire que le scienfique du SS Ratamt était sous l'autorité du SS Ratamt, et que le Dr Augustin avait été placé de continuer ces travaux. Je ne peux pas voir dans ce document une activité de la cinquième colonne ou un abus de la science.

Q. - Je vous ai demandé d'une façon générale si le Ahnenerbe était une section du SS. Regardez à la page 19/A du livre de documents

H0636 - 0028

britannique. C'est un ordre d'Himmler concernant le Ahnenerbe. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le 1er paragraphe. Ce sera le document 590 GB. "Je soussigné Himmler certifie par la présen que da Sté de Recherches et d'Enseignement Ahnenerbe, et le Ahnenerbe-Stiftung (Héritage des Ancêtres) sont des branches de mon Etat-Major personnel et donc des sections du SS." Les fonds de l'Institut de Recherches Sientifiques venaient des Waffen SS, n'est-ce-pas ?

R. - j'ai déjà répondu à cette question lors des séances de la Commission. 1°) Le Ahnenerbe a été en 1942 versé à l'Etat-Major personnel du Reichsfuehrer, et j'ai déclaré que sa structure en tant que société est restée sans modification, et que les moyens financiers du Ahnenerbe venaient de la société allemande, de différentes subventions, de dons d'industriels; L'argent donné par les Waffen SS et la Wehrmacht, ainsi que je l'ai déclaré quparavant, étaient uniquement destiné aux expériences scientifiques.pour l'armée.

Q. - Les membres du Ahnenerbe qui effectuaient ces expéri nces étaient tous des hommes de la SS n'est-ce-pas ?

M/M/Je voudrais que vous regardiez la liste nominale du Ahnenerbe C'est le dernier document que je vais soumettre . Ce sera le GB 591. Vous voyez le nom du professeur Dr Walter Wust, le nom du Dr Hans Brandt ? Et en suivant la liste, vous voyez qu'à une exception près, ils sont tous officiers SS, n'est-ce pas ?

R. - Oui, à cela près qu'on ne sait pas pourquoi ils ont été inscrits ici. Les chefs SS dans l'Ahnenerbe, vu leur .. (non traduit) J'ai déclaré qu'environ la moitié des collaborateurs de l'Ahnenerbe appartenaient aux SS, et non tous.

Q. - Il y a plus de 100 noms sur cette liste de professeurs et de docteurs allemands liés à votre travail ?

R. - Il n'y a pas que des savants, il y a aussi les chauffeurs parmi eux.

Q. - Ils étaient tous, à une exception près, membres des SS, ou non ?

H0636 – 0029

R. - Je prendrai position à ce sujet quand j'aurai vu la liste.

Q. - Je ne tiens pas à ce que vous parcouriez toute la liste. Ce sont tous des SS n'est-cepas ? Et tous employés a la Ahnenerbe ?

R. - Non. Il y a aussi des membres honoraires, qui n'avaient qu'une fonction honoraire.

M. ELWYN JONES : Je n'ai plus de question à poser au témoin.

WOLFRAM SIEVERS : Je voudrais prier le Tribunal de me permettre de donner une explication ...

LE PRESIDENT / Il serait peut-être préférable que nous voyions d'abord le ré-interrogatoire.

DR PELCKMANN : Témoin, quel était le but de l'Institut Ahnenerbe ? Répondez brièvement, je vous prie. Ce but était-il de faire des expériences médicales, ou d'autres expériences ?

R. - Le but était uniquement la recherche scientifique, comme l'indique le statut de la Sté Ahnenerbe.

Q. - Est-il exact que l'Ahnenerbe avait environ 50 mission de recherches ?

R. - L'Ahnenerbe avait 50 différentes sections scientifiques C'était des Instituts, et ils exécutaient ou faisaient exécuter un très grand nombre de missions de recherches.

Q. - Parmi les différentes missions de recherches que vous venez de mentionner, y avait-il un institut pour les recherches scientifiques pour l'armée ?

R. - C'était une section spéciale de l'Ahnenerbe. Cela ressort du fait que les moyens financiers...

Q. - Voules-vous ne pas répondre maintenant. Je vous demande si cet institut pour recherches scientifiques pour l'armée était une partie de l'Ahnenerbe.?

R - Oui.

Q. 6 Vous avez appris que cettInstitut pour recherches scientifiques pour l'armée faisait des expériences, est-ce-exact ?

R. - Oui.

H0636 - 0030

Q. - Et de quelle façon était il financé ?

R. - Les ressources financières, c'était la formation de l'Ahnenerbe avec les cotisations de tous les membres, et de la fondation.

Q. - D'où venait-elles?

R. - De la Société de Recherches Allemande, des dons de ses membres, de subventions du Reich, des cotisations.

Q. - C'était les cotisations de quels membres ?

R. - Chaque Allemand pouvait devenir un membre isolé de l'Ahnenerbe. Ce n'était pas des membres des SS. Tout le monde pouvait devenir membre, sans aucune condition spéciale.

Q. - Donc il y avait les cotisations des membres. Quelles étaient les autres ressources.

R. - De subventions de l'Economie.

Q. - Et de quoi se composaient les moyens financiers pour l'Institut de recherches scientifiques pour l'armée ?

R. - L'argent venait de la Wehrmacht Cela devait être calculé de façon comptable d'après des lois. (?)

LE PRESIDENT : Dr Pelckmann, j'ai sous les yeux le témoignage fait à ce sujet devant la Commission. Tout cela a déjà été indiqué. Je l'ai sous les yeux.

DR PELCMANN : C'est exact, Votre Honneur, mais le représentant de l'accusation en a parlé également ici, et il n'a pas épuisé la question.

LE PRESIDENT : Il n'est pas nécessaire de discuter ce point. Ne pensez-vous pas que vous pourriez abréger votre ré-interrogatoire. Tous les faits mentionnés devant la Commission sont sous les yeux du Tribunal.

DR PELCKMANN : Les membres, les collaborateurs et ceux qui avaient des missions de recherches dans l'Ahnenerbe, dans quelle mesure, quel pourcentage, étaient-ils membres SS ?

R. - Environ la moitié.

H0636 - 0031

Q. - Les autres étaient-ils membres du parti ?

R. - Non, ce n'était pas indispensable.

Q. - D'autre part, y avait-il des collaborateurs qui n'étaient sans position politique ?

R. - Il y en avait qui pour des raisons politiques avaient été refusés par l'Etat et par le parti.

Q. - Le Professeur Seip a-t-il travaillé avec eux? à l'Ahnenerbe ?

R. - Oui, le Professeur Seip a été chargé d'un mission de recherches à l'Université, et j'ai appris qu'il était sorti d'un camp de concentration.

Q. - J'ai ici un livre qui vous a été présenté. Il contient 330 pages, mais les extraits sont seulement de troispages. En vous basant sur ce document, pouvez-vous dire si les choses qui ont été discutées ici ne constituent qu'une fraction infime du travail de l'Ahnenerbe.

R. - Oui? Je peux confirmer cela, et c'est pourquoi j'attendais de pouvoir faire ma déclaration. J'ai voulu taire cela, car .(N n traduit)

Q. - Témoin, êtes-vous en mesure de donner des explications conformes à la vérité au sujet des fragments de votre journal qui vous ont été présentés, dans donner des explications détaillées de ce journal ?

R - Cela est impossible, étant donné la longueur du journal. Je ne peux pas décrire toutes les travaux que j'ai effectués. Il est impossible de reconstruire toute cette activité sans avoir des documents, et de faire des déclarations conformes à la vérité. Au cours de mes précédents interrogatoires, j'ai toujours prié qu'on me fasse transmettre les documents. On m'a accusé d'avoir commis des crimes, mais au cours de mon interrogatoire du 20 décembre, on a rennncé à toute une partie des preuves qui auraient pu être importantes et je n'ai pas pu obtenir satisfaction.

H0636 - 0032

Q. - Je voudrais vous donner un seul exemple pour vous montrer que cette façon de procéder est fausse. Je vous fais transmettre le journal. Page 103, Vendredi 15 avril, 13 heures. Travaux futurs. Indications pour le travail du Dr Plotner." Je vous prie de faire lire ceci au témoin, afin qu'il puisse faire sa déclaration. Témoin, voulez-vous lire ceci, et dire s'il ressort de ce document que le Dr Plotner, comme l'accusation le prétend, a continué les travaux de Rascher ?

R. - Il apparaît nettement ici que le Dr Plotner n'a pas continué les travaux de Rascher. Sur la base de cette remarque, j'aurais pu expliquer clairement ces faits d'après ce document, mais on ne m'a pas donné le temps de le faire.

Q. - Faites-le je vous prie.

R. - Le Dr Plotner a décrit d'une façon dramatique. ...

LE PRESIDENT : Nous voulons l'instruction, nous ne voulons pas de drame.

LE TEMOIN : Je ne suis pas à même de la faire. Je n'ai qu'un exemplaire .....

LE PRESIDENT : Le témoin a le livre de document devant lui. Ne peut-il lire ?

LE TEMOIN : Je lis.

Le témoin Dr Plotner avait reçu une mission importante sur l'examen polygal et la coagulation du sang. Indication pour la continuation des travaux. Il est indiqué que la fabrication de Polygal est assurée pour trois mois. Des rapports sur la fabrication sont déjà faits. Des offices economiques doivent s'occuper de l'achat des machines.

DR FELCKMANN : Cela signifie donc que le Dr Plotner a été chargé de mission pour la fabrication de la polygal. Voulez-vous nous expliquer comment cela s'est passé ?

R. - Oui. Le Dr Rascher avait commencé à s'occuper de l'évolution de la polygal. Le médicament ne correspondait pas cependant aux

H0636 - 0033

exigences qui avaient été proposées.

LE PRESIDENT : Dr Pelckmann, la question que vous avez posée au témoin était : Est-ce que ces nouvelles notes ne montrent pas que le Dr Plotner a poursuivi les travaux de Rascher. On ne nous a pas dit comment ces notes le font ressortir.

DR PELCKMANN : Votre Honneur, laquestion n'a pas été posée ainsi, si je me souviens bien. Je voulais savoir autre chose du témoin, si je puis dire. Après avoir lu ces passages son souvenir est plus frais.

DE PRESIDENT : Dr Pelckmann, si je me souviens bien, et les autres membres du Tribunal s'en souviennent aussi, la question était : "Ces notes prouvent-elles que le Dr Plotner a poursuivi les travaux de Rascher ?". C'est la question que vous avez posée, et c'est la réponse à cette question que nous voulons.

DR PELCKMANN : C'est donc que je ne me suis pas exprimé correctement M. Lord. Je voulais simplement savoir si la mémoire du témoin avait été rafraîchie par cette lecture.

LE TEMOINS Oui.

DR PELCKMANN : Voulez-vous nous donner des détails, sur l'activité de la section Rascher.

LE PRESIDENT : Attendez un instant Dr Pelckmann. En premier lie vous devriez vous rendre compte que le but de ce réinterrogatoire est d'établir clairement ou de contredire quelque chose qui a pu être di au cours du contre-interrogatoire. C'est là le seul but du réintérro gatoire. En second lieu, le Tribunal ne suppose pas que après le fait que le témoin ait été interrogé contradictoirement, prouvera que certaines expériences brutales et illégales aient été effectuées pa cette institution. Il n'en déduit pas que l'institution n'a rien fa d'autre. Nous ne siégeons pas ici pour un temps assez prolongé pour entendre les autres choses qu'à pu faire cette institution, et le but de votre réinterrogatoire devait être de contredire le fait qu des expériences illégales ont été faites ou d'éclaircir les doutes peuvent avoir été elevés au sujet de ces expériences illégales, et rien d'autre.

H0636 - 0034

DR. PELCKMANN : Q - Témoin, après que Rascher eût été mis en prison, a-t-on continué à faire des expériences inhumaines ?

R. - Non.

Q. - Non ?

R. - Non. Le Dr Ploetner, comme je l'ai indique ici, a refusé absolument.

Q. - Après cette époque, avez-vous entendu parler, ou saviez-vous quelque chose, de ces expériences ~~kmmk~~ inhumaines ?

R. - En rapport avec l'Institut de Recherches Sbientifiques pour l'armée, Non, ~~jamais~~ dans la mesure où j'ai pu m'en rendre compte.

Q. - Vous avez dit que vous aviez un aperçu de l'Institut de Recherches Scientifiques pour l'armée. Quelles personnalités SS pouvaient avoir un aperçu de ces expériences ?

R. - Seulement les personnes spécialement désignées par Hitler dans ce but, et par conséquent très peu.

Q. - Voulez-vous en donner à peu près le nombre, à cinq ou 10 Près.

R. - Je peux le dire à peu près, ce devait être 10 ou 20.

Q. - Ces ordonnances étaient-elles soumises au secret ?

R. - Elles étaient soumises au degré supérieur du secret.

Q. - Toutefois, d'après votre propre observation, considérez vous comme possible que la masse des membres des SS aient appris quelque chose de ces faits ?

R. - Il est absolument impossible qu'ils aient appris quoi que ce soit de tout cela.

Q. - Pouvez-vous vous souvenir que le comte Von Eberstein, lorsqu'il fut mis au courant de ces expériences, fut tout à fait révolté que de tels faits puissent se produire. En avez-vous souvenir

R. - Oui, j'étais allé le voir personnellement au sujet de cette affaire. Il était très ému au cours de cet entretien, et raconta ce qu'il avait appris au sujet de l'arrestation de Rascher, avec laquelle il était tout à fait d'accord, et se montra très surpris,

H0636 - 0035

dans son excitation, qu'Himmler eût des relations personnelles avec Rascher, et que toutes les directives de Himmler soient transmises directement à Rascher.

Q. - C'est bien. Je vous remercie.

LE PRESIDENT : Maintenant, pouvez-vous terminer en cinq minutes les remarques que vous vouliez faire ?

LE TEMOIN : Je n'ai pas besoin de plus de temps.

LE PRESIDENT : Très bien, dans ce cas, poursuivez .

LE TEMOIN : Dans le contre-interrogatoire contradictoire qui vient d'avoir lieu, on m'a reproché de n'avoir eu personnellement aucun scrupule au sujet des expériences sur des sujets humains, et cela, je dois le contredire, et énergiquement. Mes scrupules de conscience étaient très grands, et je n'étais pas tranquillisé par les assurances d'Himmler. Au début, j'avais eu un entretien avec le Directeur de notre organisation secrète, dont le résultat fut qu'une démission maintenant me coûterait la vie, et que d'autre part, on ne pourrait aider par ces moyens les victimes de ces mesures, car le travail serait continué de toute manière.

Cependant, j'ai fait ce qu'aucun autre n'aurait osé, j'ai en secret et partout où cela était possible, empêché par sabotage ce qu'il était possible d'empêcher. Mes efforts répétés, remarques et rapports, ainsi que le Dr Pelckmann l'a démontré, n'ont pas été vains. Le peu de temps qui m'est accordé ne me permet pas de donner des explications complète de mes ~~efforts~~ actes et de leurs motifs. Personnellement j'ai refusé et réprouvé ces expériences. Je ne les ai pas permises. J'ai joué le rôle d'un assistant d'université sous les ordres d'un professeur .

H0636 - 0036

et qui doit se mettre à sa disposition. Quant à ma crédibilité (?) et à mon attitude personnelle , les documents présentés prouvent que ce que j'ai dit devant les Commissions est exact, ainsi que le Dr Pelckmann l'a démontré. Si l'on ne peut ajouter foi à mes dires parce que j'aurais eu des activités illégales, on peut interroger le Dr Hilger, qui est actuellementà Munich. C'était le Chef de notre organisation secrète. Je vous remercie.

LE PRESIDENT : Le Tribunal va suspendre la séance.

(Suspension d'audience de 15 Minutes.)

H0636 - 0037

SP/1.

9 Août 1946. 12hs-15hs;

Sir Elwin JONES.- Plaise à Votre Honneur, j'ai trois documents brefs à soumettre pour le cas SS. Le premier est le document 4043-PS, que je verse pour la délégation polonaise et qui sera le document GB-962. C'est un affidavit concernant les ~~xxx~~ prêtres polonais qui ont été tués à Dachau. C'est un affidavit d'un prêtre polonais. Ci-joints sont les noms des prêtres, et cela ressort d'une~~jxxxxxx~~ publication polonaise. Voici cette déclaration :

"Je, soussigné prêtre catholique romain du diocèse de Poznan, arrêté par la Gestapo allemande le 12 Décembre 1939 à Poznan".

Mais il s'y trouve aussi une liste des prêtres qui a été publiée dans un journal catholique polonais. Si la Cour n'est pas ~~x~~ très sure au sujet de de document, je n'insisterai pas, mais la délégation polonaise m'a demandé de le fournir.

Le document ~~xxxxx~~ n°007, qui sera le document GB-592, est un ordre du Reichfuehrer daté du 7 Septembre 1943. Il est rédigé comme suit :

"Chef Fruetzmann, de l'Etat-Major général de l'infanterie, a des ordres spéciaux concernant la région du Donetz. Entrez en contact avec eux immédiatement. Je vous ordonne de coopérer autant qu'il est possible. Le but à atteindre est celui-ci : lorsque les régions de l'Ukraine seront évacuées, aucun être humain, pas un seul animal, aucune ligne de chemin de fer ne doivent rester. Aucun maison ne doit rester. Aucune mine ne sera disponible, qui ne sera détruite pour les années à venir. L'ennemi doit trouver tout détruit et brûlé. Discutez de ces choses avec STAPF immédiatement et faites de votre mieux. Heil Hitler !".

Il y a des copies qui sont pour le chef de la police régulier, la police de sécurité et la SS, le SS Obergruppenfuehrer BERGER, le chef des unités combattantes partisanes. Ensuite se trouve un document 022 du Reichfuehrer SS HIMMLER.

LE PRESIDENT.- Qui était le Ministre du Reich à l'Est à cette époque ?

.../..

H0636 - 0038

9 Août 1946. 12hs-13hs.

Sir Elwin JONES.- Comme j'ai cru le comprendre, Mylord, c'était l'accusé ROSENBERG. Puis se trouve enfin le document n° 022, qui sera GB-593, instruction d'HIMMLER datée du 10 Juillet 1943 et adressée au chef des unités de partisans combattants, au chef suprême SS et de la police en Ukraine et au chef suprême SS et de la police en Russie, secteur central.

Le premier paragraphe est ainsi conçu : "Le Fuehrer a décidé que toute la population doit être évacuée des territoires occupés par les partisans de toute l'Ukraine du Nord et du secteur central russe.

2) "Toute la population masculine apte au travail sera dirigée vers le Commissaire du Reich pour l'utilisation de la main-d'oeuvre, selon les réglements qui doivent être établis, mais sous les conditions des prisonniers de guerre.

3) " La population féminine sera dirigée vers le Commissaire du Reich pour l'utilisation de la main-d'oeuvre afin de travailler dans le Reich.

4) "Une partie de la population féminine et tous les enfants qui n'ont pas de parents seront envoyés dans des camps de réception (?).

5) "Les territoires évacués doivent être pris et gouvernés par les chefs supérieurs des SS et de la police autant que possible, en accord avec un arrangement qui doit être fait avec le Ministre du Reich du ravitaillement et avec le Ministre des territoires occupés de l'Est. Ils doivent être comptés en partie par des Kok-Sagys et autant que possible on doit en faire un usage agricole. Les camps pour les enfants doivent être établis au bord de ces territoires afin que les enfants puissent être utilisés pour le travail des champs".

DR. PELCKMANN.- Votre Honneur, puis-je...

LE PRESIDENT.- Une minute.... Oui, Dr. PELCKMANN.

DR. PELCKMANN.- Puis-je me permettre une question de forme ?

H0636 - 0039

9 Août 1946. 12hs-13hs.

Je vois que le témoin est encore présent. Doit-on présenter ces documents à ce témoin ?

LE PRESIDENT.- Oui, le Tribunal a des questions à poser au témoin.

DR. PELCKMANN.- Mais ~~xx~~ ces documents ne doivent pas être présentés au témoin, je contredis et je m'oppose à leur utilisation en me basant sur ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, en disant que les preuves présentées par l'accusation sont terminées.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal est déjà décidé sur le fait que de nouveaux documents peuvent être versés de cette façon.

DR. LATERNSER.- M; le Président, puis-je me permettre de poser une question au témoin afin d'éclaircir un nom dont il s'est servi ?

LE PRESIDENT.- Oui.

DR. LATERNSER.- Témoin, vous avez cité l'Institut pour l'institution typhique de l'armée (?) . Est-ce là le nom complet ? Donnez le nom complet.

R.- .....

LE PRESIDENT.- Pouvez-vous répéter votre réponse ?

R.- Institut pour ..... Waffen SS und politzei".

M. BIDDLE.-

LE PRESIDENT.- Témoin, vous avez dit que la Luftwaffe était entrée en contact avec HIMMLER pour obtenir des détenus des camps de concentration . Qui, dans la Luftwaffe, a établi ce contact ?

R.- Je n'ai pas dit que la Luftwaffe devait attaquer des camps de concentration sur ordre d'HIMMLER.

~~XXXXXXXXXXXX~~ M. BIDDLE.- Non, une minute. Témoin, écoutez la question. Je n'ai pas suggéré que vous avez dit cela. J'ai dit que vous aviez prétendu que quelqu'un dans la Luftwaffe avait établi un contact avec HIMMLER pour obtenir des détenus de camps de concentration. Avez-vous dit cela ?

R.- Non, je n'ai pas dit cela non plus.

Un avocat.- La traduction est fausse. .../

H0636-0040

9 Août 1946. 12hs-13hs.

R.- Oui, le Dr. GRAVITZ, le Reichdocktor SS, m'informa que la Luftwaffe - je ne sais pas quel service - avait demandé les expériences d'eau de mer et avait demandé la mise à disposition de détenus.

M. BIDDLE.- Vous avez mentionné le nom du général MILCH dans votre témoignage. Quels rapports, s'il en eut, le général MILCH a-t-il eus avec ces expériences ?

R.- Tout simplement avec les essais de vol à haute altitude et les expériences de refroidissement, qui commencèrent en 1941 et que des médecins de l'aviation ont faits, le professeur HOLZLOEHNER, le Dr. RASCHER et un autre de l'Institut d'essai d'Adlershof dont je ne me souviens plus du nom.

M. BIDDLE.- Et quel rapport le général MILCH a-t-il eu avec ces expériences ? En a-t-il fait les arrangements lui-même ?

R.- Non, les préparatifs scientifiques et techniques étaient entre les mains de l'Inspection des services de santé.

M. BIDDLE.- Quel rapport le général MILCH avait-il avec cette question ? Est-il entré en contact avec HIMMLER ?

R.- Cela ressort de l'échange de lettres entre le général MILCH et le Obergruppenfuehrer WOLF, lettres que l'on m'a déjà présentées ici lors d'intérrogatoires antérieurs.

M. BIDDLE.- Donc vous n'avez aucune autre connaissance à ce sujet, si ce n'est la correspondance qui vous a été soumise ?

R.- Non, je ne sais rien d'autre.

M. BIDDLE.- Dans combien de camps, en dehors de Dachau, y eut-il des laboratoires d'expériences ou des laboratoires de recherches biologiques ?

R.- Je ne puis le dire parce que je n'ai connaissance que des travaux de RASCHER et de HIRT, de telles expériences qui ont été faites dans le domaine du Reich.... SS. Mais on ne pourrait rien savoir parce que c'était strictement secret.

.../..

H0636 - 0041

M. BIDDLE.- Bien. Donc vous ne savez rien. Une dernière question : Vous avez dit qu'après l'arrestation de RASCHER il n'avait plus eu d'expériences illégales en connection avec l'Institut Avez-vous eu connaissance d'autres expériences qui n'étaient pas en relation avec l'Institut ?

R.- Cela se rapporte à la dernière question. On entendait parler par exemple des travaux du professeur SCHILLING, mais je n'en ai jamais connu les détails.

M. BIDDLE.- C'est tout.

LE PRESIDENT.- Le témoin peut se retirer.

M. X.... (?).- Plaise à la Cour, durant l'interrogatoire.

LE PRESIDENT.- Vous ne voulez pas que je garde ce témoin ?

M. X..... - Non. Durant l'interrogatoire du témoin, Dr. BECK (?), la Cour a autorisé le Ministère Public à introduire un autre document qui à ce moment-là n'était pas disponible, et avec l'autorisation du Tribunal je voudrais maintenant le fournir. C'est le document 4051-PS, qui deviendra USA-924. Ce document a été montré au témoin BECK en présence de l'avocat de la Gestapo et le témoin BECK l'a identifié. Le document prouve non seulement que le témoin BECK connaissait le programme qui avait été exécuté au Danemark, mais aussi des décrets contre le terrorisme et qu'à un moment on ordonna l'exécution d'un étudiant.

Durant l'interrogatoire du Dr. BECK, le Tribunal se souviendra, une série de documents, de pièces des Etats-Unis (911 à 915 inclus) ont été fournis pour montrer que la Gestapo a assassiné un général français. A cette époque nous n'avions que les photocopies de ces documents et j'avais dit au Tribunal que nous essayerions d'obtenir l'original. Nous avons maintenant les originaux en notre possession et nous les substituerons aux photocopies.

J'ai aussi demandé au témoin BECK à cette époque s'il savait qu'au moment où ce meurtre a eu lieu un général français, le général MESNY, a été tué et il a dit qu'il ne le savait pas.

.../..

H0636 - 0042

9 Août 1946. 12hs-13hs.

Le Ministère Public français nous a donné la preuve documentaire que le général MESNY a été tué à cette époque dans des circonstances qui prouvent d'une façon définitive que ce meurtre a été exécuté.en conformité avec les plans qui avaient été trouvés auparavant. Dans ce but je fournis maintenant le document 4069-PS qui devient USA-925. Ce document est certifié par la délégation du Ministère de la Justice français. Je demanderai à la Cour de passer à la page 2 qui est une lettre du Comité de la Croix-Rouge internationale de Genève datée du 5 Avril 1945 et adressée à Madame MESNY. Je voudrais insister sur le fait que ce document est daté longtemps avant le moment présent et a été écrit à un moment où les autres documents que le Tribunal a à sa disposition étaient inconnus. Cette lettre établit que M. DEUZIER attaché à la légation suisse à Berlin avait envoyé certaines informations concernant le général MESNY et je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe de ce rapport où il déclare que les généraux FLAVIGNY, de BOISSE et BUISSON ont été transférés de l'Oflag IV B à Koenigstein à l'Oflag IV C à Colditz..Le général MESNY et le général VAUTHIER ont aussi quitté Koenigstein dans une voiture particulière pour Colditz.

Selon une communication du commandant PRAWILL, le général MESNY a été fusillé près de Dresde en essayant de s'échapper." Tel a été le rapport que la Croix-Rouge internationale envoya à Mme. MESNY. Mais je désire particulièrement attirer l'attention du Tribunal sur le deuxième document qui est daté du 29 Avril 1945 et qui a été envoyé par le général BUISSON au Ministre de l'Air concernant le cas du général MESNY. Le général BUISSON déclare dans sa lettre ce qui suit : "Le 18 Janvier 1945 (et entre-parenthèses je rafraichirai la mémoire du Tribunal ; le dernier document que nous avons fourni était daté du 12 Avril 1945, montrant qu'à ce moment là tous les plans pour le meurtre avaient été terminés), les six officiers suivants,tous généraux du camp de Koegnistein Oflag IV-B, ont été choisis et ont reçu l'ordre de

.../..

H0636 – 0043

9 Août 1946. 12hs-13hs.

quitter le camp le 19 Janvier au matin pour une destination inconnue.

Dans la première voiture étaient les généraux D.... et de BOISSE. - Si le Tribunal se souvient, le général de BOISSE était le général que l'on désirait d'abord assassiner, d'après les documents, et si vous vous en souvenez, on a décidé que le général de BOISSE ne serait pas tué parce que l'on avait trop discuté à son sujet au téléphone déjà et que l'on substituerait à sa place le général MESNY.

Dans la première voiture se trouvaient donc le général de BOISSE. Dans la seconde, les généraux FLAVIGNY et BUISSON. Dans la troisième voiture, les généraux MESNY et VAUTHIER.

Le 19 Janvier, si la première voiture partit au temps fixé, les deux autres ne partirent pas au temps désigné, étant donné que leurs heures de départ furent changées. Dans la deuxième voiture le général MESNY était seul. Selon l'information donnée au général BUISSON par l'interprète allemand ROSENBERG, un ordre était arrivé du Haut Commandement allemand durant la nuit annulant le départ du général VAUTHIER. Les ordres du voyage étaient draconiens: destination inconnue. Il était strictement interdit de s'arrêter en chemin. Les poignées devaient être enlevées aux voitures et il y avait un officier allemand dans chaque voiture avec un pistolet automatique sur ses genoux et le doigt sur la gachette.

A notre arrivée à Colditz, le camp de représailles, vers midi, le 19 Janvier, nous remarquâmes l'absence du général MESNY qui n'était pas arrivé. Nous pensâmes qu'il avait été envoyé dans un autre camp, quoi-que ses bagages fussent dans le camion avec ceux des quatre autres généraux. Le 20 Janvier au matin, le commandant PRAWILL, chef de l'Oflag IV C, entra dans les chambres des généraux français et fit la déclaration suivante. Je cite :

"Je vous informe officiellement que le général MESNY a été tué hier à Dresde en essayant de s'échapper. Il a été enterré à Dresde avec les honneurs militaires par un détachement de la Wehrmacht". (Fin de la citation).

.../..

H0636 - 0044

9 Août 1946. 12hs-13hs.

Puis, s'il plait au Tribunal, ~~le général BUISSON~~ on devrait se souvenir que, lorsque le général BUISSON a écrit cette lettre, il ne connaissait pas les préparatifs du complot comme nous les connaissons aujourd'hui. Deux faits restent obscurs dans cette sombre tragédie : 1) le transport du général MESNY seul, le choix du général VAUTHIER, puis l'annulation de l'ordre nous sembla très sujet à caution.étant donné l'attitude du général qui était un volontaire pour le travail en Allemagne et dont le transfert dans un camp de représailles semblait inexplicable. 2) Le général MESNY, dont le fils aîné était dans un camp pour déportés politiques en Allemagne, m'a dit plusieurs fois au cours de nos conversations: Si, jusqu'à 1944, j'ai toujours essayé de préparer ma fuite, j'y ai renoncé après, même si j'avais des chances de réussir. D'abord la fin de la guerre n'était qu'une question de semaines, et d'autre part et particulièrement j'aurais beaucoup trop peur que ma fuite ne coûte à mon fils aîné la vie. Une heure avant son départ de Koenigstein, le 19 Janvier, le général MESNY me répéta à nouveau ces paroles.

LE PRESIDENT.- Dr. LATERNSER...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE.- Je me demande si votre Honneur me permettra de mentionner ce point avant le Dr. LATERNSER. En résultat des preuves générales données devant les Commissions et la déclaration ~~xxxxxx~~ qu'un certain nombre d'affidavit résumés seraient offerts par certaines organisations, les Ministères Publics ont obtenu onze affidavits d'un sujet général faits par des ministres d'Etat, des Conseillers d'Etat et des officiels, des fonctionnaires,et des journalistes, traitant des mêmes questions que les affidavits résumés et que la défense soumettra. Naturellement ils pourraient être soumis au cours des interrogatoires contradictoires au témoin pour les SA qui seront appelés, mais je suggère à la considération du Tribunal qu'étant donné la phase du procès il serait peut-être plus commode s'ils étaient simplement fournis après que l'avocat aura fourni ses documents. Si ceci plait au Tribunal, je donnerai des

H0636 - 0045

copies allemandes à la défense immédiatement afin qu'elle ait l'occasion de les prendre en considération. Sinon naturellement je les réserverai pour les fournir au nom du contre-interrogatoire et je garderai ainsi l'effet de surprise. Mylord, j'ai pensé que c'était la procédure la plus commode et que cela prendrait moins de temps dans l'interrogatoire contradictoire.

Dr. LATERNSER.- M. le Président, je n'ai pas compris à la traduction cette proposition de Sir DAVID MAXWELL-FYFE. Voudrez-vous le faire répéter pour que la défense puisse prendre position éventuellement ?

LE PRESIDENT.- Pourriez-vous répéter ?

SIR DAVID.- Mylord, j'ai onze affidavits qui ont été faits par divers Allemands, y compris des anciens ministres d'Etat du parti social-démocrate et d'autres partis non nazis, des fonctionnaires locaux et un propriétaire de journal. Ils traitent d'une façon générale les questions qui ont été fournies devant la Commission et qui seront traitées, si je le comprends bien, dans les affidavits résumant la grande quantité d'affidavits. Je suggérais à la considération du Tribunal qu'au lieu de prendre du temps à fournir le contenu de ces affidavits au témoin des SA, JUNKER,(?) et autres, qui probablement traiteront la plupart de ces points, je les fournirai après que la défense aura fourni ses documents. Afin que ce ne soit pas au préjudice de la défense, je leur donnerai des copies de ces affidavits en Allemand immédiatement, si bien qu'ils auraient ainsi une occasion d'en voir le contenu. L'objet est de garder ces documents ensemble et aussi d'économiser du temps au cours de l'interrogatoire contradictoire. J'espère, Mylord, que ceci est clair.

LE PRESIDENT.- Cela semble à la Cour être très commode et cela donnera à la défense une plus grande période pour considérer ces affidavits.

SIR DAVID.- Merci, Mylord.

LE PRESIDENT.- Dr. LATERNSER...

.../..

H0636 - 0046

9 Août 1946. 12hs-13hs.

DR. LATERNSER.- (pour l'Etat-Major général et l'OKW). Avec la permission du Tribunal, ~~xxxxxxxxxx~~ j'appelle comme premier témoin le Feldmaréchal von BRAUCHISTSCH.

GENERAL TAYLOR.- Votre Honneur, puis-je faire une observation avant que le témoin ne vienne ?

LE PRESIDENT.- Marshal, ne faites pas entrer le témoin pour le moment.

GENERAL TAYLOR.- Je voulais faire une très brève observation concernant le témoignage du témoin von BRAUCHISTSCH. Les deux autres témoins que le Dr. LATERNSER cite, le général von MANSTEIN et RUNDSTEDT, ont témoigné déjà devant les Commissions sur presque toutes les questions concernant le Haut Commandement. Cela ressort du résumé des preuves que je vais soumettre à la Cour. Le cas du témoin von BRAUCHISTSCH est différent. Ce témoin a signé deux affidavits que le Ministère Public a fournis et qui se trouvent dans le dossier devant le Tribunal comme pièces des Etats-Unis 532 et 535. Ces affidavits se rapportent exclusivement à la question de la composition et de l'organisation de l'état-major général et du haut commandement. Devant la Commission le témoin von BRAUCHISTSCH a été contre-interrogé par le Dr. LATERNSER.seulement sur ces affidavits. Aucune autre question n'a été touchée devant la Commission. Je comprends maintenant que le Dr. LATERNSER a l'intention d'interroger le témoin devant la Cour sur une grande variété d'autres questions que celles couvertes par ces affidavits. L'accusation voudrait simplement signaler que le témoin von BRAUCHISTSCH parle d'autres questions que celles couvertes par l'affidavit. Le Ministère Public pourra mais ne sera pas obligé de le contre-interroger sur ces questions, mais s'il parle d'autres questions que celles qui ont été couvertes par MANSTEIN et RUNDSTEDT il serait plus rapide de restreindre simplement von BRAUCHITSCH à d'autres questions, à moins qu'on ait l'intention qu'il ne discute de questions qui ne seront pas couvertes par MANSTEIN et RUNDSTEDT.

DR. LATERNSER.- M. le Président,...

.../..

H0636 - 0047

9 Août 1946. 12hs-13hs.

LE PRESIDENT.- Dr. LATERNSER, le Tribunal voudrait que vous continuiez et que vous interrogiez le témoin von BRAUCHISTSCH et nous espérons que si son témoignage couvre le même sujet que les autres témoins, ce sera aussi bref que possible.

DR? LATERNSER.- J'appelle donc comme premier témoin le Feldmaréchal von BRAUCHISTSCH.

(Le témoin fait son entrée dans la salle).

LE PRESIDENT.- Voulez-vous nous donner votre nom en entier, je vous prie ?... (La traduction ne passe pas)... Est-ce que vous entendez maintenant ?

LE TEMOIN.- Oui, j'entends maintenant. Je m'appelle Walter von BRAUCHISTSCH.

LE PRESIDENT.- Répétez ce serment après moi : "Je jure par Dieu, Dieu tout-puissant et omniscient, que je dirai la pure vérité et ne retiendrai ni n'ajouterai rien".

(Le témoin répète le serment).

Vous pouvez vous asseoir.

DR. LATERNSER.- M. le Feldmaréchal, quelles fonctions occupiez-vous en dernier lieu ?

R.- (réponse incompréhensible).

Q.- Le 4 Février 1938, vous êtes devenu le successeur du colonel général von FRITSCH comme commandant en chef de l'armée . Est-ce que FRITSCH, lors de votre prise de fonctions, vous a informé de la conversation et des intentions d'HITLER, de la conférence du 5 Avril 1937 ?

R.- Non.

Q.- HITLER vous aurait peut-être informé personnellement de ses intentions ?

R.- Non.

Q.- Ou bien est-ce que le colonel général BECK, l'ancien chef de l'Etat-Major général de l'armée, vous aurait donné des informations à ce sujet ?

R.- Non plus.

Q.- Si de tels plans existaient, est-ce que, lors de votre

..

H0636 – 0048

entrée en fonctions comme commandant en chef de l'armée, vous auriez dû être informé, n'est-ce pas ?

R.- A mon avis certainement.

Q.- Quand avez-vous eu connaissance de la conférence du 5 Novembre 1937 ?

R.- Seulement ici à Nuremberg.

Q.- Vous, en tant que commandant en chef de l'armée avant l'occupation de l'Autriche, avez-vous été entendu par HITLER ?

R.- Non.

Q.- Y avait-il un plan pour une attaque militaire contre l'Autriche ?

R.- Non. Tout au moins je n'en sais rien.

Q.- Est-ce que cette attaque était une surprise pour vous ?

R.- C'était absolument surprenant pour moi. Je n'ai pas été, comme l'indique le témoin GISEVIUS, appelé de l'audience du Tribunal à laquelle j'assistais. Je n'étais même pas à Berlin, mais je me trouvais en voyage de service. Ce n'est qu'après mon retour que j'ai eu connaissance des ordonnances et des ordres pris.

Q.- N'aviez-vous pas de soupçons à ce moment ?

R.- Je craignais la lutte fratricide et je craignais l'extension du conflit.

Q.- Est-ce que PAPEN à la Chancellerie du Reich, au cours du 11 Mars 1938, ne vous a pas rencontré et félicité après que l'ordre de l'attaque eut été retiré ?

R.- L'annulation de cet ordre me paraissait très favorable. Je me trouvais à la Chancellerie du Reich et il est parfaitement possible que PAPEN m'ait félicité à cette occasion.

Q.- Est-ce que, avant l'occupation du pays des Sudètes, on vous a entendu à ce sujet ?

R.- Non, jamais.

Q.- Est-ce que, dans ce cas, il y avait un projet pour une attaque militaire ?

R.- Pour l'Autriche?

Q.- Non, avant l'occupation des Sudètes.?

.../..

H0636 - 0049

R.- Non, pas non plus.

Q.- N'avez-vous pas xxx, avant la fin de l'occupation du pays des Sudètes, prié le Feldmaréchal KEITEL de faire valoir toute son influence pour que les lignes de démarcation prévues ne soient en aucune façon dépassées ?

R.- Cela est exact.

Q.- Le témoin GISEVIUS a déclaré ici que le colonel général BECK, depuis mai 1936, n'aurait plus dirigé les fonctions et les services du chef de l'Etat-Major général. Est-ce exact ?

R.- C'est une erreur. Le général BECK, jusqu'au 1er Septembre 1938, a rempli complètement les fonctions de chef de l'Etat-Major général. Le colonel général BECK xxx a fait un mémorandum qui a déjà été discuté ici et pour cette raison je ne voudrais pas entrer dans les détails. Dans ce mémorandum il s'exprime contre l'occupation des Sudètes et a attiré l'attention xx sur le danger d'une guerre de deux fronts. Qu'avez-vous fait de ce memorandum ?

R.- J'avais de forts doutes en ce qui concernait une politique appuyée par des mesures militaires. Le colonel général BECK avait établi un memorandum où brièvement il arrivait aux résultat suivant qu'une guerre au coeur même de l'Europe amènerait un conflit mondial. Comme je croyais ses idées tout à fait fondamentales, je saisis l'occasion afin de les exposer aux commandants en chef généraux. En ce qui concernait des questions intérieures de l'armée, j'avais réuni ces généraux et je leur avais demandé de venir à Berlin pour traiter ces questions avec eux. A la suite j'ai demandé l'opinion de chacun et d'une façon unanime ils ont approuvé ces idées. Ce memorandum fut, après cela, remis à HITLER. Il y eut une discussion très vive où, d'après le sens, il me xxxxxx entre autres disait qu'il xxxxxx très bien lui-même ce qu'il aurait à faire.

Q.- Quand était-ce, à peu près ?

R.- C'était ou fin Juillet ou à la deuxième moitié de Juillet 1938 .

Q.- A quel propos le colonel général ADAM a dû démissionner ou a été limogé ?

.../..

H0636 - 0050

9 Août 1946. 12hs-13hs.

R.- En Août il y avait une conférence chez le Fuhrer avec de officiers d'état-major qu'il avait convoqués. A cette occasion le chef du général ~~xxxxxxx~~ ADAM qui à cette époque était commandant Wiesbaden, a exprimé des idées similaires à celles du memorandum. Il s'est référé à son commandant en chef. C'était la première occasion pour son limogage. Ce n'est qu'en Octobre 1938 que cette démission eut lieu, lors d'une conférence sur le général ADAM. Il s'agissait d'une visite des fortifications de l'Ouest où le général ADAM avait donné son opinion personnelle.

Q.- Quels préparatifs militaires vous avez ordonnés avant l'occupation de la Tchécoslovaquie ?

R.- De ma part il n'y eut aucun ordre qui fut promulgué. HITLER avait ordonné que les troupes des départements militaires environnan devaient être prêtes.

Q.- Y avait-il un plan militaire pour l'occupation de la Tchécoslovaquie ?

R.- Un plan n'a jamais existé. Il n'y a que ce qu'HITLER a ordonnéxxx qui fut réalisé.

Q.- La situation devenait donc plus critique. Est-ce que, au cours de l'année 1939, vous avez attiré l'attention d'HITLER sur les dangers d'une guerre ?

R.- En raison des ordonnances et des ordres promulgués dans la question polonaise, j'avais de graves doutes que, contre la volonté d'HITLER et du peuple allemand, nous pourrions être entraînés dans une guerre et pour cela en Juillet 1939, lors d'un rapport à HITLER, seul j'ai à nouveau attiré l'attention sur le memorandum. J'ai en outre exposé exprimé qu'HITLER mettait en danger toutes les conquêtes qu'il avait obtenues pacifiquement. HITLER ne désirait pas discuter, comme il le faisait d'habitude, mais il me répondit tout simplement : - C'est là une affaire de la direction politique qui ne vous regarde pas.

Q.- Est-ce que, à cette époque, vous n'aviez pas également une conversation avec l'ancien chefx d'état-major des SA, LUTZE ?

.../..

H0636 – 0051

9 Août 1946. 12hs-13hs.

R.- Je me suis entretenu avec le chef d'état-major des SA et lors de cette conversation j'ai exprimé les mêmes doutes que je viens de dire à l'instant et que jé n'ai pas besoin de répéter. Le chef d'état-major, LUTZE, était de mon avis. Je l'avais fait dans l'espoir que lui, à l'occasion, exprimerait cette opinion en face du Fuehrer.

Q.- M. le Feldmaréchal, à cette époque aviez-vous des contacts avec le Ministère des Affaires Etrangères ?

R.- Non, car le Ministère des Affaires Etrangères avait interdit d'informer le commandement en chef de l'armée.

Q.- Avec d'autres services politiques ?

R.- Non plus.

Q.- La conférence du 23 Mai 1939 est particulièrement importante. Est-ce que, à cette époque, vous aviez l'impression que la guerre était une chose certaine ?

R.- Non, c'est toute une série de circonstances et de faits qui se réalisèrent en moi et qui me faisaient croire qu'il ne s'agissait pas d'une intention belliqueuse. Puis-je souligner que, depuis l'automne 1938, il y avait des pourparlers avec la Pologne afin d'éliminer les questions en suspens. HITLER, au Reichstag, avait fait un discours à ce sujet. Il avait exprimé à cette occasion que c'était la seule question qui restait à éclaircir. Il avait exprimé auparavant que la construction de la Wehrmacht ne servait qu'à la défense du pays.

Fin Décembre 1938 ou dans les premiers jours de Janvier 1939, l'OKH avait reçu l'ordre suivant du chef de l'OKW : "Jusqu'en 1945 l'armée devait exécuter sa structure et sa construction telle que prévue. Tout préparatif pour une invasion quelconque, pour un projet belliqueux était interdit. Lors de la conférence du 23 Mai 1939 HITLER disait textuellement : - Il faudrait bien que je sois un idiot si, à cause de la Pologne, je me laissais entraîner dans une guerre telle que les incapables de 1914. Il ordonnait en outre que le réarmement devait se faire dans les limites du temps prévu, c'est-à-dire jusqu'en 1942 ou 1943. Cela faisait suite à l'ordre que j'avais reçu au début de l'année. Finalement il ordonna que des

.../..

H0636 – 0052

Commissions devaient examiner les autres problèmes en cours. Tous ces faits étaient pour moi la preuve précise que, dans le cas de la Pologne, il ne s'agissait que d'une politique soutenue par des mesures militaires.

Q.- Est-ce que, lors de cette conférence du 23 Mai dont vous venez de parler à l'instant, vous avez exposé vos objections ?

R.- Ce n'était pas une conférence ; c'était une harangue du Fuehrer adressée à ses subordonnés convoqués. Une discussion n'a pas eu lieu.

Q.- M. le Feldmaréchal, je crois que vous m'avez mal compris.

R.- Non, je ne vous ai pas mal compris.

Q.- Je vous demande maintenant si, à la conférence du 23 Mai, vous avez exprimé des objections quelconques ?

R.- Ce que je vous ai dit est exact.

Q.- Est-ce que, jusqu'à ce moment - Mai 1939 -, on avait un projet d'attaque contre la Pologne ?

R.- Non, jamais.

Q.- Est-ce que le 22 Août 1939, vous aviez encore l'espoir qu'il n'y aurait pas de guerre ?

R.- Les raisons que je viens de citer restèrent inchangées. Il s'y ajoutait que le traité commercial avec l'Union Soviétique était destiné à d'ouvrir à mon avis influencer la Pologne, afin la voie à de pourparlers. En outre l'isolement dont HITLER a parlé amènerait, comme je le croyais, la Pologne à traiter. Mais ce qui était décisif c'est qu'HITLER avait expressément dit que les pourparlers avec la Pologne continuaient.

Q.- Mais quel était le but de cette harangue du 22 Août, tel que vous l'avez vu ?

R.- A mon avis cette conférence était d'abord une suite des idées que j'avais exprimées devant HITLER. En second lieu, toujours à mon avis, c'était l'intention d'HITLER d'obtenir chez les chefs convoqués et de renforcer en eux la confiance en sa politique, et de les convaincre de la justesse de ses intentions.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures).

-:-:-

2832 L.C. 1
7
2

H0636-0053

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

séance du 9 aout 1946 tenue sous la présidence de LORD JUSTICE ,

(séance ouverte à l 4 h.)

THE MARSHAL.- Plaise au Tribunal, l'accusé Hess est absent.

Dr LATERBSER. - Monsieur le Maréchal, ce matin nous en étions restés à létat de tension extreme. précédant la déclaration de guerre. C'est en 1939, que le ler ordre de mobilisation a été donné. Est-ce qu'on vous a donné communication des négociations tenues ?

R. - J'ai donné personnellement l'ordre concernant la concentrationdes troupes , et l'opération a duré longtemps.

Q. - En opposition avec l'occupation de pays étrangers, l'occupation de la Pologne avait été calculée avec beaucoup de sérieux. Est-ce que les évènements pouvaient laisser croire que la guerre arriverait ?

R. - Non, et ceci pour les raisons suivantes : après la crise des Sudètes,Hitler avait entendu dire que ls préparatifs militaires/n'avaient pas été pris au

H0636 - 0054

sérieux par les grands chers,mais ilest évident que lorsque dans des moyens militaires ona à utiliser des moyens militaires l'immression de caractère sérieux do t etre éveillée aussi bien dans les négociatons que chezlles personnes différentes. C'est pour cette raison que dans le cas de la Pologne de la part d'Hitler, on avait insisté pour qu'on fasse les préparations avec beaucoup de sérieux.

Mais il y avait encore autre chose, sur ordre d'Hitler. On avait établi une table chronologique dans laquelle les secteurs isolés avaient été exactement établis. On ne pouvait commencer une nouvelle phase que sur unordre spécial et ici encore il était pour moi évident que il fallait considérer les préparations dans toute leur valeur politique.

Q. - Est-ce qu'au début de la campagne de Pologne vous saviez quon avait fait un accord pour la délimitation de la zone de démarcation en Pologne ?

R. - Non, après la fin des opérations militaires, on avait prévu une administrationcivile en Pologne. Le commandement supérieur de l'armée avait pris desordonnances afin qu'onpuisse introduire dans le pays occupé un état de paix. Au début d'octobre, j'entendis parler d'attaques contre la Pologne de la part de personnes qui n'appar enaient pas à l'armée. Je fis mentionde ceci au commandant supérieur de l'armée,et j'utilisais la première occasion pour enparler àHitler. Je le priai de veiller sur une certaine manière d'agir.Hitler ne s'occupa pas de ce rapport. On vait tout d'abord prévu comme une ~~guerre civile~~ commission civile après des commandants

H0636 – 0055

militaires en Pologne.

Dans la seconde moitié d'octobre, Frank fut chargé de toute l'administration et abandonna ses pouvoirs.

Q.-Après la campagne e Pologne,il n'y a pas eu de tension entre l'OKH et Hitler,etsi oui, quels en furent les motifs ?

R. - Il y avait constamment une différence avec la direction du parti. Elle se rapportait aux points les plus divers.

I; y avait deux choses. La première consistait dans la paix que je voulais maintenir à tout prix. La seconde, c'était l'influence que prenait pour sa part la direction du parti sur la questiondes plaintes qu'on faisait parvenir. Enfin d'autre part, il y avait la question des mariages des femmes étrangères., au sujet du décret donné par le Reichsfuehrer SS Himmler et à laquelle je répondais.

Q. - Maintenant, quelques questions à propos de l'offensive à l'ouest.

Est-ce que l'OKH après la campagne de Pologne avait prévu une offensive contre les puissances occidentales ?

R.- En aucune manière, une offensive n'avait été prévue sur la base de l'ordre déjà mentionné ; des préparations militaires avaient été interdites. Il y avait également par conséquent pour ladéfensive aucune mesure particulière. Toutes les ordonnances qui ont été données après la campagne de Pologne ou qui ont été transmises aux troupes qui partaient vers l'Est étaient de caractère purement défensif.

H0636 - 0056

Q. - De qui est venu ensuite le plan d'attaque.

R.- Je 27 septembre 1939 la décision d'attaquer à l'est fut connue et l s préparatifs devaient etre terminés le 12 novembre de la meme année.

Q. -Quelle est la positionque vous avez prise et quelle est celle de l'OKW à propos de cette question ?

R. - L'Angleterre et la France avaient déclaré la guerre à l'Allemagne, Ces deux puissances au mois de septembre n'ont pasutilisé le moment de faiblesse le plus grand de l'Allemagne. C'est pourquoi je me demadais avec doute si maintenant à un moment où le front de l'ouest était renforcé chaque jour on commencerait une offensive. De plus, j'avais des doutes personnesl tout à fait au sujet de savoir si les deux puissances étaient décidées sérieusement à conduire la guerre. Je croyais après la réception de Chamberlain, après l'accord de Munich, et le retour à Londres, après l'agrément de Dal dierà Paris,que cette réception montrait que les peuples n'étaient pas enclin à fairela guerre. Les violations de neutralité qui avaient déjà été commises par les alliés, je croyais qu'aux yeux du monde, non seulement elles exerceraient une influence ? Depuis 1914 les conséquences d'une violation de neutralité m'étaient restées dans la mémoire. Selon ma conception également dans ce cas,cela aurait des répercussions sur celui qui passerait les frontières avec force. A l'OKW on avait examiné la question très soigneusement au sujetde savoir si le fait de passer la frontière devait etre nécessaire pour ls opérations terrestres (?) J'étais parvenu à acquérir cette conviction que ce n'était pas le cas,mais

H0636 - 0057

nous devi ons frapper après les autres.

Q. - Est-ce que v ous avez attirél' attention sur le fait qu'une offensive à l'ouest attirerait dans la guerre les pays comm le Luxembour g, la Belgique, et la Hollande.

R. -J'ai eu après le 29 septembre 1939 l'occasion de présenter à Hitler ma conc eption. Il ne se laissa pas entrainer dans aucune discussion, mais il en resta à sa conc eptionbien connue.

Q. - Est-ce que vous avez tenté d'empecher l'offensive à l'ouest ?

R. - J'a continué à etre persuadé qu'il devait etre possible de supprimer du point de vue politique toute- te c ette guerre. J'estimais que c'était une fo lie que l'Europe se détruisit elle-meme une fois encore au lieu depoursuivre un travail commun de progrès en collaboration.

La Wherma cht, suivant le principe "Sine Pace Semper Bellum" était en accord avec ceci. Le soldat allemand de tout grade avait été éduqué dans le sens d'une défense de sa patrie , de sa prot ection? Il ne pensait pas à une guerre d'agression et à l'extension de la souveraineté allemande sur d'autres peuples. Il éta it clair que toute la questionne pouvait etre résolue que sur un plan politique si la vo lonté sérieuse de le faire existait. Toute évo lution politique demande cependant du temps et il importa it de trouver le temps de ces négociati ons politiques sur lesquelles je n'avais aucune influence.

Le 5 novembre 1939 je posais une question au Fuehrer du fait que je pouvais plus rien faire avec des

H0636 - 0058

motifs politiques. Il fallait donc que je me bornasse à des motifs militaires et je le fis en parlant de la situation dans l'armée. Hitler m'écouté d'abord. Ensuite, il eut un accès de rage, et comme toute conversation était impossible desormais je partis le soir de ce meme jour. L'ordre d'attaquer arrivé pour le 12 novembre , et il fut supprimé avant, le 7.

Q. - Est-ce que vous n'avez pas donné le prétexte du mauvais temps pour retarder la date ?

R. - J'ai indiqué toutes lesdifficultés de terrain. On ne pouvait penser à une attaque/si que le temps était beau pendant longtemps et ~~xxx~~ surtout l'aviation ne pouvait agir que si le beau temps durait assez lon temps.

Q._ ~~Arpsè~~ Après ?

R._ Nous avons parlé de la conversation d'Hitler avec les généraux. Vous avezproposa votre démission ? Comment cela se produisit ?

R._ ~~Le~~ Le 23 Novembre, le soir, je reçus l'ordre de me rendre auprès du Fuehrer. Au cours d'unlong entretien il me fit encore les memes reproches à cause de l'armée. Au cours de cet entreitne je lui offris ma démission. Il la refusa en disant que je devais remplir mon devoir de soldat. Après ces évènements une rupture était créée qui devait etre supprimée avec peine.

Q. - Dans quelle mesure en tant que chef supreme de l'armée vous avezparticipé à la décision d'occuper la Norvège ?

H0636 – 0059

R. - Est ce que vous avezparticipé à la préparation et à l'exécution ?

R._ Non.

Q.- Ensuite ? La fin de la campagne de l'Ouest ? Quelles étaient vos relations à cette époque avec Hitler ?

R. - Comme j'ai déjà dit, auparavant, il était difficile au cours de la campagne de l Ouest qu'il n'y ait pas des différents entre nous plus ou moins graves.

En ce qui concerne le maintiendes blindés, ily avait des différends et ceci a conduit à quelque chose de grave entre nous. C'était pour empecher que la masse du personnel de débarquement puisse retourner en Angleterre (?)

Q. - Est-ce que de la part du OKH après la fin de la campagne de l'ouest, celle-ci a proposé desmesures de démobilisation ?

R. -On a pris deux mesures : on a créé une commission de démobil sation, et ensuite, un certain nombre de généraux ont été libérés. qui avaient le désir de rester après la conclusion de la paix dans l'armée'

Q.- Quelle était la coopération aux décisions pour les attaques en Grèce et en Yougoslavie ?

R. - Je n'ai coopéré en aucune manière à cette décision. Le général Halder a reçu l'ordre de se rendre qchez le fuehrer, et il fut reçu par les mots suivants : "j'ai décidé d'attaquer la Grève et la Yougoslavie".Et il exposé les motifs de sa décision qui sont déjàconnus.

Q. - Ily avait déjà un plan pour l'attaque de la

Gèrex

H0636 - 0060

Grèce et de la Yougoslavie ?

R. - Non, ni un plan ni une préparation.

Q; - Et d'oú deviez-vous sortir toutes les divisions ? De toutes les parties de l'Allemagne ?

R. - De toutes les parties de l' Allemagne et des territoires occupés.

Q. - Est-ce que l'affirmation du Général VonPaulus est exacte que l'occupation des Balkans était le préambule de l'attaque contre la Russie ?

R. - C'est une erreur du maréchal Von Paulus. La question yougoslave était une conséquence absolue de la révolution qui avait eu lieu enYougoslavie. La Yougoslavie était entrée dans le pacte tripartite et c'était le résultat du desarmement des Anglais et de la situation catastrophique des Italiens enAlbanie.

Q. - Maintenant, nous passons à la campagne de l'Est.

Quelle était votre position vis à vis du traité de commerce avec l 'Union Soviétique ?

R. -Le traité de commerce, nous l'avons conclu amicalement en septembre 1939,et nous y voyions la conclusion du préambule préalable que maintenant desormais une période de méfiance touchait à sa fin et que de plus l'Allemagne pouvait maintenant réaliser et reprendre ses taches qui lui incombaient en tant que pays situé au,coeur de l'Europe.

Q. - Est-ce que quelques chefs militaires

H0636 - 0061

quelconque aurait suggéré l'attaque contre l'Union soviétique ?

R._ Non, jamais.

Q. - Est-ce que Hitler à votre égard a parlé en votr présence de la possibilité d'une guerre contre la Russie ?

R. - En aut 1940 il me fit une remarque sur la situation de la Russie soviétique. A la suite de cela j'ai parlé avec le chef de l'Etat- Major et je lui ai dit que nous devions nous procurer les documents du fait qu'à cet égard nous ne savions rien.

Q. - Est-ce que en septembre Hitler donna l'ordre que la question de la Russie devait etre examinée ?

R. - Selon ma conception aucune décision n'existait pour l'exécution. En tout cas on ne l'exprimé pas. Tous les travaux étaient des mesuresde précaution ou des préparations telles qu'on doit les prendre dans des cas semblables.

Q. - Est-ce que le déplacement de divisions ordonné par vous était en relation avec la possibilité d'une campagne de Russie ?

R. - Le déplacement des divisions avait été déjà opéré auparavant, il avait tout autre motif. Pourla ligne de démarcation allemade de Pologne le service était assuré par des soldats, mais on a constaté des passages illégaux de la frontière. On avait besoin des troupes de douane en d'autres points. Les

H0636-0062

SS avaient l'intention de s'emparer des services de la frontière et c'est pourquoi ils voulaieht placer à cet endroit cde nouvelles unités. Mais, ceci, je voulais l'empecher pour cette raison que le déplacement de divisions vers la frontière de l'Est vut demandé auprès de Hitler. De plus, il s'ajoutait à cela que nous voulions débarrasser la France des nombreuses divisions qui s'y trouvaient.

Q. v Est-ce que l' OKH aux conversations duś 3 février 1941 a présenté des objections contre une attaque contre l'Union Soviétique ?

Dr LATERNSER. - Il s'agit ici du document 1872-PS. exhibit USA-134.

R. - Après l'exposé d'Hitler il s'agissait dans le fas de la Russie d'une guerre préventive. Au cours de la conversation je me suis contenté de présenter les objections purement militaires. Moi et un autre général nous avons indiqué les motifs de ces objections, en particulier que dans les grands espaces russes on ne peut pas ..... (pas de traduction)

Le second motif, c'est que le nombre supérieur de la population et par cela les réserves très nombreuses qui étaient à notre disposition et le niveau tout à fait différent de culture , et la façontoute différente de se comporter de la population russe vis à vis de nous, différente de 1914-1918. Et j'ai pu me convaincre de cela lorsque j'ai été enRussie en 1941 et que j'ai pris contact avec lAmrée Rouge.

Le potentiel de guerre de la Russie,

H0636 - 0063

d'après nos estimations était à ce moment là de plus de 10.000 blindés. Hitler s'occupait également de ces questions. Je lui ai répondu en rejetant les deux premiers points. Il parla de la souveraineté des soviets. qui n'-étaient pas très aimé de la population russe (?) et que cette domination s'effondrerait et que tout cela dépendrait des premières conséquences....

Dernier point, l'armement. Il indiqua qu'il savait toujours par coeur qud l'Ammement de la Russie n'était pastel que nous le pensions et.....(pas detraduction).

Q. - Alors, il ne s'est pasoccupé des objections que vous lui aviez présentées ?

R. - (pas de traduction)

Q.- Comment avez-vous transmis les renseignements sur...(pas de traduction).

R. L'OKH avait donné l'ordre à la fin de décembre ,des indications furent données....(pas de traduction).

Q. - Quelles étaient vos relations avec Hitler pendant la campagne de Russie ?

R. - Pendant la campagne de Russie les difficultés s'amoncelèrent. Parmi elles je n'enprendrai que deux. L'armée dans les pays qu'elle occupait avait mis à la disposition de la population dans que cela était possible les églises. Le clergé allemand , sur le désir de la population avait été fait des conférences. Ceci fut interdit par Hitler. Il se produisit alors quelque

H0636-0064

chose de curieux. Le clergé bulgare, roumain, italien, était utilisé par nos armées et la seconde question importante s'était celle concernant la direction des opérations de la guerre.

Du moment qu'on avait commencé la guerre, il allait créer les conditions nécessaires pour pouvoir continuer. Selon ma conception et celle de l'OKH tout le réseau de communications s'étendant autour de Moscou était la condition nécessaire pour la campagne et la répartition des taches. Il y avait de nombreuses installations industrielles que nous nous efforçames d'utiliser. C'est pourquoi l'OKH était d'avis du fait qu'on avait atteint la ligne de Dnieper-Smolensk on devait faire la meme chose dans tout le territoire autour e Moscou. Hitler avait une conception différente. Il estimait que Leningrad était d'une valeur beaucoup plus importante et il ordonna l'offensive . C'est lui qui prit la décision à ce sujet. mais il ordonna trop tard l'offensive contre Moscou.

Q.- En ce qui concerne la campagne de l'Est je voudrais éclaircir certainex choses. Est-ce aue vous connaissez un traité du Quartier Général, une conversation au sujet des Einsatzgruppen ?

R.- Je sais qu'il y a eu une conversation au sujet des Einsatzgruppen entre Wagner et le chef SS Hauptamt. Conformément à l'ordre de l'OKH ondevait régler les questions qui étaient nécessaires , telles que celle du décret d'Hitler au sujet des commandants dans la zone des Armées. On nous a donné les renseignements qu'il ne s'agissait pas ici de franchir la frontière et que, de plus, si on a discuté sur cette

H0636-0065

question, on neme l'a pas dit. Si il y avait de tels commandos aufront on les aurait mis sous les ordres des chefs locaux. Toutes les ordonnances pour ces commandos selonles ordres étaient soumises au Reichfuehrer SS. Dahs les groupes d'armée, sur le désir de l'armée, ces commandos avaient été répartis mais ils avaient seulement la tache d'informer sur le but et les circonstances ces opérations.

Au point de vue du but et de latache deces commandos onprojetait de former des territoires pooitiques pour préparer les mesures politiques. On envoyait des commandos dans les territoires, mais je ne aais pas autre chose de ces commandos.

Q.- Est-ce que le général Wagner vous a annoncé que par ces Einsatzgruppen on devait exéfuter en masse ?

R.- Non.

Q.- Le témoin SS Schellenberg a été entendu et il q prétendu qu'il était convaincu que 1OKH a connu les exécutions en masse et qu'il a communiqué par la voie hiérarchique avec les chefs supérieurs. Est-ce que ceci est exact ?

R.- C'est peut etre une conviction, mais pas une certitude. Pour ma conviction, c'est exact.

Q.- Comment cela s'est-il réglé ?

R.- Le placement de ces commandos était réglé de la façonsuivante : tous ls ordres venaient uniquement du Reichfuehrer SS. Ils n'étaient soumis à lautorité de l'armée en aucune manière.

H0636 – 0066

L.C. 14
9 aout 1946
2 à ~~4~~ 3.

Q. - Mais pour l'approvisionnement ils étaient sous son autorité? R.- Ils a aient une autre voie d'approvisionnement que l'armée ?

Q. - Vous avez reçu des rapports officiels de ces Eintzgruppen ?

R.- Non,

Q.- Je voudrais connaitre maintenant la répartition des Waffen SS .Quelle était la position d'une division WaffenSS pendant la guerre ?
R.-

R.- Une division de WaffenSS était sous l'autorité de l'armée uniquement en combattant. Elle n'était soumise en dehors de cela ni à l'armée, ni au point de vue des ordres au point de vue judiciaire. L'armée n'avait aucune influence sur l'avancement et le déplacement des personnalités.

Q. -Sous l'autorité de qui était une division Waffen SS lorsqu'elle n'exécutait pas une tache tactique, c'est-à-dire lorsqu'elle n'était pas dans le combat .

R.- Elle n'était pad sous l'autorité de l'armée.

Q. - Et quand elle était dansle pays du Reich était-elle soumise à l'autorité du Reichsfuehrer ? Est-ce que c'était le budget de l'armée qui payait une division Waffen SS ?

R.- Ce n'était pas l'armée.

R. - Le budget de la Marine et de la Lutwaffe ?

H0636 - 0067

R.- Il est encore moins à prendre en considération. Les SS avaient leur budget propre.

Q.- Il y avait donc entre une division de Waffen SS une relation entre l'armée ~~et~~ avec la Whermacht uniquement lorsqu'elles étaient dans la lutte ?

R.- Elles étaient soumises à l'armée uniquement lorsqu'elles étaient mises en ligne dans les territoires d'opérations ou bienlorsqu'elles étaient mises à la disposition pour etre ~~transformés~~ transportées hors du front.

Q. - Est-ce que ce serait une comparaison juste si entre une division de Waffen SS et l'armée, on disait qu'iln'y avait pas de liaison plus étroite que lorsqu'une division italienne ou espagnole était soumise à l'autorité de l'armée pendant le combat ?

R. - C'est une comparaison valable.

Q. - Quelles étaient les relations des chefs des Waffen SS avec ceux ~~celles~~ de l'armée ?

R.- De la Marine ou de la Lutfwaffe ?

Q.- Est-ce que es relations étaient harmonieuses ?

R.- Ily avait très peu de relations entre ces deux sortes de chefs.

Q.- Malgré cela est-ce que vous pouvez donner des détails autres ? Qui a donné le fameux ordre des commissaires ?

R.- En mars 1941 Hitler avait ordonné aux chefs militaires de venir assister à une conférence

H0636 - 0068

dans laquelle il exposait ses jugements au sujet de la Russie Soviétique. Il exposait qu'il s'agissait d'une lutte de caractère idéologique et qu'onne devait pas la conduire selon les méthodes déjà employées. Il disqit que s'il savait qu'on ne pouvait pasgéneraliser cette façon de concevoir, mais il disait que lorsqu'ildonnait des ordres il voulait qu'ils soient exécutés. A ce propos il donna l'ordre concernant le traitement des commissaires.

Q. - Qu'avez-vous fait pour empecher l'exécution de ces ordres et d'arreter les excès de l'armée en Russie après la conversation ?

R.- Après la conversation je suis parti. J'ai fait venir une partie des commandants chez moi, les chefs supérieurs des trois groupes d'armée. ainsi qu'un certain nombre de chefs d'armée. D'une manière émouvante je fis une allocution sur telle manière de conduire la guerre qui était insupportable. Je donnais ma conception, disant qu'il fallait que je réfléchisse sur les démarches à accomplir. Entre temps, j'avais fait connaissance d'Hitler dans cette mesure que lorsqu'il avait donné un ordre pris une décision publique devant les chefs d'armée, il était impossible de le faire reculer, à aucunprix, mais il fallait que j'intervienne auprès de l'armée pour que cette note ne fut-ce pas considérée...

Q.-n Quel a été le contenu de cet ordre disciplinaire ?

R.- Il était à peu près celui-ci : discipline dans l'armée devait etre maintenue avec toute la sérénité selon les directives déjà observées. L'attitude vis à vis de la population devait etre convenable et tout écart devait etre puni sévèrement.

Q.- Est-ce qu'un refus fis à vis d'Hitler aurait

H0636 – 0069

eu un succès quelconque ?

R.- Ainsi que je l'ai indiqué auparavant, non ;

Q.- Encore une questionà propos de la campagne de l'est . Est-ce que l'armée allemande en 1941 aucours de la marche enRussie a subi despertes sensibles infligées par l'armée russe ?

R. - Ce fut à peu près ainsi que nous nous étions entendu. Il y a déjà cent ans qu'on connaissait l'absence d'égard avec lequel la Russie agissait. Il y avait des usines détruites, des récoltes détruites dansleterritoires du àtel point qu'on ne put les ut liser. Dans les villes nous avons eu des commandos spéciaux qui avaient été chargés spécialement de mettre le feu aux usines, et endifférents endroits noustrouvames des mines qui avaient été préparées et qui ont fait des pertes très sensibles.

Q. -Est-ce qu'auparavant vous avez appris l'entrée en guerre de l'Italie et la déclaration de la guerre de l'Amérique ?

R.- Non, je ne l'ai pas su.

Q.- Et vous avez connu des négociations militaires avec le Japon ?

R.- Non.

Q. - Les procès-verbaux de déclaration du témoin Givesius vous ont été connus etje vous les ai donnés afin que vous les connaissiez bien. Est-ce que vous le connaissez, lui ?

R. - Je l'ai connu en avril 1946 pour la première fois, et j'ai appris son existence dans le journal.

H0636 – 0070

R. - J'ai appris par le journal qu'il viendrait ici comme témoin. Ce nom m'était connu.

Q. - Le témoin a donné des détails précis sur votre personne et spécialement sur le fait qu'il a parlé avec vous au sujet d'un putsch général. Que pouvez-vous dire à ce sujet ?

R. - Je crois que pour quelqu'un qui me connait un tant soit peu, cela parait bien invraisemblable qu'avec une personne qui m'est totalement étrangère, je parle d'un putsch contre la tête du Gouvernement. Je peux me faire une image, par suite, du procès-verbal et de ces écrits, qu'il s'agit ici de combinaisons absolument sans morale, et je crois qu'il s'agit ici d'un homme qui se croit sorti de la cuisse de Jupiter.

Q. - Gisevius, peu après, a déclaré que les généraux se seraient enrichis. Est-ce vrai ?

R. - Je ne vois pas de quelle manière.

Q. - Avez-vous reçu vous-même de l'argent ?

R. - Non.

Q. - Vous avez fourni deux affidavits à l'Accusation, l'Exhibit nº 21, 1532, et l'exhibit Nº 4, 1535, tous deux sont datés du 7/II/1945. Vous étiez, à ce moment-là, en prison ?

R. - J'avais été prié, par deux officiers américains, de leur expliquer les sections de l'armée.

Q. - Je crois que vous ne m'avez pas compris, je vous ai demandé si, au moment, où vous avez fait ces deuxaffidavits, vous étiez en prison ?

R. - Je vous prie de répéter encore une fois .

Q. - Je vous ai posé la question : est-ce que lors-

H0636 - 0071

que vous avez établi ces affidavits, vous étiez en p rison ?

R. - Depuis le 19 Octobre de l'année dernière, je suis en prison.

Q. - Et au sujet de ces affidavits, qui les a rédigés ?

R. - Ce sont les deux officiers américains.

Q. - Qui vous les a demandés ?

R. - Je ne le sais pas.

Q. - Est-ce qu'on vous a dit dans quel but ces déclarations devaient être utilisées ?

R. - Non. Sur la base des entretiens précédents, ils étaient en vue d'une orientation sur l'organisation, et devaient servir à des experts.

Q. - Est-ce que vous avez fait des modifications sur ces déclarations ?

R. - J'ai fait plusieurs modifications, mais je ne peux vous dire combien.

Q. - A votre avis, ces déclarations ont-elles été mal comprises ?

R. - Même après les changements, à mon avis, elles étaient claires, et en rapport avec les conversations qui avaient eu lieu précédemment. Il y a eu toute une série d'entretiens où j'ai parlé non pas du tout en tant que témoin, cela m'était complètement indifférent, mais simplement pour donner des renseignements sur des questions qui ont été discutées complètement.

Q. - Est-ce qu'en signant l'affidavit 2, vous avez indi qué que cette esquisse était difficilement compréhensible ou nexacte ?

R. - J'ai indiqué que cela pouvait donner lieu à des méprises, et j'ai reçu la réponse suivante : la question était éclaircie et n'était pas de première importance.

H0636 - 0072

Q. - L'affidavit n° 1, USA Exhibit n° 531 que le Colonel Général Halder a signé le même jour, est conforme textuellement, à l'exception du dernier paragraphe, avec votre déposition. Avez-vous été interrogé en même temps que Halder ?

R. - Oui.

Q. - Comme vous l'avez indiqué en signant l'affidavit n° 2, vous avez dit que celui-ci n'était inexact . Je veux vous montrer cette esquisse maintenant et je vous demande, ce qui, dans cette esquisse, ne répond pas aux faits.

R. - Selon ma conception, ...

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous ne feriez pas mieux de demander au témoin, puisque c'est votre témoin, s'il y a quelque chose qui ne va pas dans les affidavits.

DR. LATERNSER. - M. le Président, je vous prie de m'excuser, je n'ai pas compris la question, parce que l'appareil n'était pas branché.

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous ne feriez pas mieux de lui demander s'il y a quelque chose qui ne va pas dans les affidavits ? Il n'a pas encore dit s'il y avait quelque chose qui n'allait pas ?

DR. LATERNser. - Oui, à la suite de cela, je poserai des questions dans ce sens. Je voudrais d'abord interroger le témoin sur cette esquisse, les autres questions viendront par la suite.

LE TEMOIN. - Il y a des possibilités de méprise en ce qui concerne les lignes générales, et si on voulait exprimer les différences de la hiérarchie, il ne faudrait,pas, selon ma conception, indiquer les états-majors et différents groupes d'armée de la Wehrmacht.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal aimerait savoir mainte-

H0636 - 0073

nant si le témoin dit que quelque chose est inexact dans les affidavits. Ne sont-ils pas vrais ?

Q. - Maréchal, dans l'affidavit nº 2, vous utilisez le mot "gruppe" quatre fois. Est-ce que eette expression.....

LE PRESIDENT. - J'ai dit : le Tribunal aimerait savoir maintenant si le témoin trouve qu'il y a quelque chose d'inexact dans les affidavits. Nous désirons le savoir maintenant. Est-ce que vous comprenez le sens du mot "maintenant" ?

DR. LATERNSER. - Oui, M. le Président.

LE PRESIDENT. - Je vais poser moi-même la question au témoin. Feld-Maréchal Von Brauchitsch, est-ce que vous affirmez que quelque chose, dans ces affidavits, peut être inexact ou ne correspond pas à la vérité ?

R. - Non. Il n'y a rien qui ne soit pas vrai, mais il y a des choses qui portent à méprise.

LE PRESIDENT. - Vous voulez dire quelque chose qui prête à malentendu ?

R. - Différentes questions pourraient être sources d'erreurs. La première est l'esquisse, et la seconde , l'expression " gruppe". Moi, je la comprends comme si l'on disait, par exemple, nombre, mais pas composition, un certain nombre de différents services du point de vue de l'organisation et du point de vue intellectuel. Entre les différents services de laWehrmacht, il n'y avait pas de liaison, mais la liaison ici était entre les mains de la tête, c'est-à-dire le Commandant Suprême de l'Armée, Hitler. Hitler s'appuyait sur une branche de la Wehrmacht contre une autre, et ainsi de suite ; il a fait exactement la même chose pour la Marine et pour l'Aviation que ce qu'il a fait vis-à-vis de moi, pour l'Armée. Et l'expression "Gruppe" porte à confusion de la façon dont on l'a exprimée ici. Ce ne serait compréhensible ici

H0636 - 0074

que si on connaissait toutes les conversations, et formules ici indiquées.

DR.-LATERNSER. - Maréchal, est-ce que vous avez utilisé vous-même cette expression "gruppe" dans les conversations que vous avez eues avec le Ministère Public ?

R. - Je ne me rappelle plus exactement, mais c'est possible. Avec le mot "gruppe", je comprends autre chose. C'est un certain nombre de personnalités, mais pas quelque chose qui soit une organisation, quelque chose de compact.

Q. - Et dans ce sens que vous venez de définir, dans votre déclaration, vous vouliez dire "gruppe" ? Est-ce qu'auparavant déjà vous avez parlé de ce point au cours del'interrogatoire par l'Accusation ?

R. - Non, car le "gruppe" dans ce sens n'existait pas, ni sous forme d'organisation, ni d'un point de vue intellectuel. Je ne connais les divisions de l'Armée que d'après les divisions militaires, c'est-à-dire Division, Armée, Groupe d'armée, etc...

Q. - J'en arrive maintenant à ma dernière question, Maréchal. A la fin de l'année 1941, vous avez donné votre démission. Quels étaient les motifs de cette démission ?

R. - Pendant l'été 1941, l'influence toujours croissante d'Hitler sur toutes les questions de l'armée et l'absence complète d'influence de l'OKH sur tous les domaines de la Direction et de l'Administration économique et politique des territoires occupés, ainsi que l'opposition contre la politique poursuivie par Hitl tout cela est devenu de plus en plus aigu: Au cours de l'automne 1941, cette tension augmenta encore.

H0636 - 0075

A côté de cela, les combats duraient avec la Direction du Parti qui essayait d'étendre son influence dans l'armée; je n'ai vu aucune possibilité d'amener ici un changement. Si dure que fut pour moi cette décision en un tel moment, l'armée dans laquelle des millions d'hommes étaient tombés sur le front, il m'était difficile de me séparer de cette armée.... C'est pourtant la décision que je pris, de faire cette démarche décisive;le 7 décembre 1941 , j'ai prié Hitler d'accepter ma démission. Il me répondit qu'il fallait qu'il réfléchisse à ceci, et que je ne devais plus reparler, jusqu'à nouvel ordre, de cette question. Le 17 décembre, il me communiqua, en tête à tête, qu'il avait décidé de prendre personnellement le Haut Commandemant de l'Armée, et il donna comme motif dont toute la confiance dont il jouissait dans l'armée, qu'il était obligé de faire entrer cela en ligne de compte, à cause des difficultés de la campagne d'hiver russe, et il m'ordonna également de me taire. Je reçus l'ordre le 19, le 20 au soir j'étais chez moi, et je n'ai plus vu Hitler. Hitler a été le destin de l'Allemagne, ce destin était inexorable et on ne pouvait le changer.

DR. LATERNSER. - Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin, M. le Président.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal va suspendre la séance.

- Suspension de 15 minutes -

LE PRESIDENT. - Est-ce que le Ministère Public désire contre-interroger le témoin ?

GENERAL TELFORD TAYLOR. - Témoin Brauschitsch, l'avocat a mentionné deux affidavits. Pouvez-vous m'entendre ?

LE TEMOIN. - Oui, maintenant.

FP/7
9/8/46
I5 à 16 H.

H0636 - 0076

Q. - L'avocat pour l'Etat-Major Général a mentionné deux affidavits que vous avez signés. Avez-vous eu l'occasion de faire des modifications à ces affidavits, avant de les signer ?

R. - Oui, j'ai eu cettepossibilité.

Q. - Je demanderai qu'une copie de l'original de l'affidavit nº 2 vous soit montrée. Est-ce qu'en réalité, vous avez fait des modifications à cet affidavit, avant de le signer ?

R. - Je n'ai pas compris la question.

Q. - Avez-vous fait des modifications à vos affidavits avant de les signer ?

R. - J'ai fait quelques changements, oui.

Q. - Pouvez-vous regarder, je vous prie, la dernière phrase de cet affidavit que je viens de vous faire donner.

R. - De quelle partie ?

Q. - La dernière phrase, page 2. Est-ce que cette dernière phrase est absolument votre écriture, et est-elle entièrement de vous ?

R. - Oui.

Q. - Cette dernière phrase, je vous prie de la lire. Lisez cette dernière phrase qui est de votre écriture.

R. -"Entre les mains de ceux cités dans l'esquisse annexée se trouvait la Direction de la Wehrmacht."

Q. - Est-ce que cette phrase est telle que vous l'avez écrite ? Est-elle correcte ?

R. - En plus de ce que j'ai dit , tout à l'heure, oui.

J'avais indiqué que l'esquisse pouvait être mal comprise. A la suite de quoi on m'a déclaré qu'on connaissait

H0636 - 0077

cela. C'est pour cette raison que j'ai rapporté l'esquisse au service hiérarchique.

Q. - Le schéma est attaché à l'affidavit que vous avez signé, et la dernière phrase, comme vous l'avez lue, dit que la direction véritable des forces armées setrouvait entre les mains de ceux qui remplissaient les mostes indiqués sur ce schéma. Il n'y a absolument pas de malentendu sur cette phrase, n'est-ce pas ?

R. - M. le Général, pour autant que j'ai indiqué que dans l'esquisse et dans le schéma, les différents services des états majors ne doivent pas être compris tels qu'ils sont démontrés, mais par voie hiérarchique, de même que les autres états-majors

Q. - Votre Honneur, en ce qui concerne les questions du Front de l'Est, souvenez-vous que le témoin von Mannstein, que l'on entendra après, était sur le front de l'Est, qu'il y est resté jusqu'en 1944, alors que le témoin von Brauschitsch a donné sa démission en 1941. Le Ministère Public se réserve le droit de poser des questions à von Mannstein, le prochain témoin. En ce qui concerne la guerre d'agression, il se référera entièrement à des documents qui sont entre les mains du Tribunal depuis longtemps. Le Ministère Public américain ne voit rien à gagner en soumettant ses documents à ce témoin et par conséquent le Ministère Public américain n'a pas d'autre question à poser au témoin.

LE PRESIDENT. - Est-ce que les autres Ministères Publics désirent poser des questions ?

GENERAL ALEXANDROV. - Témoin, vous nous avez déclaré ici aujourd'hui que le plan de l'agression contre la Tchéco-Slovaquie n'existait pas et que , de toute façon, vous n'étiez pas au courant de cela. Est-ce que je vous ai bien compris ?

R. - Oui.

H0636 - 0078

Q. - Est-ce que le plan "Grün" ne vous était pas connu ?

R. - Le plan "Grun" m'était connu, mais il a trait à tout autre chose. Le plan Grun avait déjà été élaboré auparavant, en vue d'une attaque commune de la France et de la Tchécoslovaquie contre l'Allemagne. C'est ainsi que ces questions avaient déjà été traitées avant ma prise de fonction. Moi-même, je ne connaissais pas les détéils du Plan Grun.

Q. - Mais le plan Grun prévoyait la conquête de la Tchécoslovaquie, n'est-ce pas ?

Je répète : le plan Grun prévoyait la conquête de la Tchécoslovaquie ?

R. - Pour autant que je connaisse le plan Grun, cela n'était qu'en rapport avec une déclaration de guerre de la France et de la Tchécoslovaquie contre l'Allemagne.

Q. - Donc, en rapport avec cela, je vous rappellerai un autre document, c'est la directive de Hitler en date du 30 Mai 1938, dont la première copie fut dirigée sur vous, en tant que Commandant en chef des forces de terre. Cette directive fut publiée dans le but de réaliser le plan Grun. Je lirai le premier point de la seconde partie de cette directive. " C'est ma décision inébranlable que la Tchécoslovaquie, dans un avenir proche, sera conquise au moyen d'un seul acte militaire."

Est-ce que cette directive vous était connue ?

R. - La directive m'était connue.

Q. - Cela montre qu'en fait il existait un plan pour la conquête de la Tchécoslovaquie, n'est-ce pas ?

R. - Je ne comprends pas le sens de la question.

Q. - Je vous demande si de fait le plan de la con-

H0636 – 0079

quête de la Tchécoslovaquie existait ou non ?

R. - En mai 1938, cette idée m'a été communiquée pour la première fois par Hitler. Il faut tenir compte qu'Hitler, comme tout le monde le sait, s'est toujours exprimé d'une façon particulièrement véhémente et il était très difficile de reconnaître dans ses discours sa réelle volonté.

Q. - Passons à la question suivante.

Dites-moi, témoin, de quelle façon avez-vous pris connaissance des pourparlers du Général Wagner avec le chef de la police de sécurité Heydrich ? Comment l'avez-vous su ?

R. - Par le rapport du Général Wagner.

Q. - Le Général Wagner se trouvait sous vos ordres ?

R. - Il était sous les ordres du chef de l'Etat-Major Général, donc sous les miens.

Q. - Ainsi les pourparlers du Général Wagner avec Heydrich se passaient à votre connaissance ?

Je répéterai la question : ainsi les pourparlers du Général Wagner avec Heydrich se poursuivaient, et vous en aviez connaissance ?

R. - On m'a fait un rapport après coup.

Q. - Et vous déclarez maintenant que vous ne saviez absolument rien sur l'activité des groupes de police créés à cet effet, et que ces derniers opéraient dans un contact étroit avec les forces armées ? Vous le confirmez ?

R. - Je répète ce que j'ai déclaré tout à l'heure. L'OKW avait ordonné que le Reichsfuehrer SS utiliserait des commandos qui prépareraient le transfert et le chargement en état politique. Je n'ai jamais su autre chose. Le Général Wagner ne m'a pas fait de rapport, et je n'ai

H0636 - 0080

jamais eu d'autre renseignement. Si je les avais obtenus, j'aurais protesté contre cela, de le même façon que je l'ai fait pour le cas de la Pologne, et je n'aurais pas assisté tranquillement à cela si j'en avais eu connaissance.

Q. - Vous ne saviez même pas que ces groupes d'opérations agissaient dans le cadre étroit du Commandemant de l'armée ? Le saviez-vous ou non ?

R. -Non, ils n'ont pas non plus travaillé avec l'OKW.

Q. - Je vous lirai maintenant un extrait du document 180. C'est un rapport du groupe de la police de sécurité en date du 15 septembre 1941. Voici ce que dit ce rapport, je cite :

"Le groupe d'opérations A s'est rendu dans la région de la concentration des forces, comme il lui a été ordonné le 31 janvier 1941. Le groupe d'armée du nord comprenait la 16ème et la 18ème armées, et le 4ème groupe blindé, parti un jour plustôt. Notre tâche consistait à établir un contact individuel avec les chefs et les commandants des arrières. Il faut souligner que les rapports avec l'armée furent les meilleurs, parfois étroits, presque cordiaux, comme par exemple le commandant du corps blindé, le Colonel Général Rothner. Ensuite, dès le début de l'offensive vers l'Est, il devint clair que le travail s spécial de la police de sécurité devait s'étendre non seulement sur la région des arrières, mais également sur les zones du Front."

Q. - Est-ce que vous ne saviez rien au sujet de ces opérations de ces groupes dont il s'agit ici ?

R. - Je n'ai pas reçu de rapport à ce sujet, donc je l'ignore.

Q. - Vous avez déclaré ici que vous aviez rejeté l'

H0636 - 0081

ordre d'Hitler relatif à l'assassinat des prisonniers soviétiques,des commissaires. Est-ce que je vous ai bien compris ?

R. - Oui.

Q. - Comment a réagi Hitler à ce sujet, lorsque vous avez rejeté cet ordre ?

R. - Il ne l'a certainement jamais su, car il n'y a pas eu de réaction à ce sujet.

Q. - Mais vous ne l'avez pas informé du fait que vous modifiez ses ordres ?

R. - Non.

Q. - Et comment se fait-il que cet ordre ait été exécuté, car une multitude de commissaires politiques soviétiques furent anéantis par les troupes allemandes ?

R. - Je ne puis l'éclaircir, car je n'aijamais reçu d'information à ce sujet. On m'a toujours dit que l'ordre n'avait pas été exécuté.

Q. - Une dernière question au sujet des questions posées par le défenseur sur votre démission. Vous avez déclaré que vous avez quitté l'armée à cause d'une différence de point de vue avec Hitler. Vous avez obtenu votre démission, c'est juste ?

R. - Oui.

Q. - Donc, les généraux de l'armée allemande qui n'étaient pas d'accord avec la politique d'Hitler et du Gouvernement hitlérien avaient la possibilité de donner leur démission et de ne pas accepter cette politique ?

R. - Malheureusement, noh, car Hitler avait expressément ordonné que personne ne devait s'en aller. En outre,

H0636 - 0082

on ne pouvait pas démissionner comme onle désirait. Dans mon cas, cela faisait partie des plans d'Hitler, car il avait besoin d'un bouc émissaire pour l'échec de son offensive d'hiver et cela était propagé par une propagande spéciale en Allemagne, qui me donnait toute la responsabilité.

Q. - Je n'ai plus de question à poser à ce témoin, M. le Président.

DR. LATERNSER. - Je voudrais tout simplement poser quelques rares questions à la suite du contre-interrogatoire. Dans ce document , le 180, le Représentant du Ministère Public vous a montré le cas du Colonel Général Hoeppner. Le connaissiez-vous Bien ?

R. - Je le connaissais depuis 1914. Il a eu un poste chez moi, en Prusse orientale, et je le connaissais extrêmement bien.

Q. - Vous connaissez donc certainement également ses opinions au sujet des méthodes employées, telles qu'elles nous sont connues maintenant ?

R. - Hoeppner était une nature droite, honnête de soldat qui rejetait tout ce qui n'était pas dans les idées suivant lesquelles il avait été élevé.

Q. - Est-ce que le Général Hoeppner vit encore ?

R. - Il a été une des victimes du 20 juillet.

Q. - Donc, il a été condamné à mort en raison de son attitude contre ces méthodes ?

R. - Oui.

Q. - Pouvez-vous donner une déclaration ou une explication sur les rapports existants entre ces officiers ?

R. - Je ne peux m'expliquer que de la façon suivante : comme je l'ai dit tout à l'heure au sujet des pourparlers

H0636 - 0083

avec le Général Wagner et le chef du Quartier Général Heydrich, il s'agissait peut-être d'une collaboration dans la zone des opérations, c'est-à-dire là où l'on combattait. En outre, des relations dans le Nord étaient particulièrement difficiles. Les blindés étaient en partie derrière l'armée russe, et il y avait des difficultés de ravitaillement. Je pouvais ainsi m'imaginer que ces groupes avaient été employés afin d'assurer la sécurité des routes stratégiques.

Q. - Connaissez-vous bien le Général Wagner ?

R. - Oui.

Q. - Quelle était son attitude en face de telles mesures de terreur ?

R. - A la suite du 20 juillet 1942, il s'est suicidé. En tout cas, il était contre toute mesure violente en opposition au Droit, à la loi, aux Conventions de la Haye ou de Genève.

Q. - Mais alors, on aurait pu admettre que si au cours de conversations entre Himmler et Heydrich, il y avait été question de telles mesures de terreur, vous en auriez été informé ?

R. - Oui.

DR. LATERNSER. - Merci. Je n'ai pas d'autre question à poser.

H0636-0084

LE PRESIDENT. - Témoin, avez-vous lu la déposition du témoin Gisevius ?

R. - Oui.

LE PRESIDENT. - Et ditez-vous au Tribunal que, pour autant qu'elle vous concerne, tout est faux ?

R. - Oui.

LE PRESIDENT. - Je vais maintenant vous demander autrechose. Lorsque l'ordre des Commissaires vous a été communiqu avant la guerre, quelle opinion avez-vous donnée à cette époque ?

R. - J'ai donné l'ordre que j'ai cité tout à l'heure : maintenant, la discipline et le traitement correct de la population par le soldat allemand , et que tout excès serait puni.

LE PRESIDENT. - C'est-à-dire que vous n'avez pas donné d'ordre concernant directement l'ordre des Commissaires

R. - Non. Je ne pouvais pas annuler l'ordre directement, mais je promulguais un ordre institué selon mon opinion personnelle.

LE PRESIDENT. - Vous avez donné votre ordre par écrit, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

LE PRESIDENT. - Et dites-vous à la Cour que vous n'avez jamais su, durant le reste de l'année I94I, que l'ordre des Commissaires a été exécuté ?

R. - M. le Président, je ne veux pas vous raconter des histoires. Je ne veux dire que la vérité ; je n'ai pas reçu d'information. Là où je me suis renseigné, je n'ai reçu que l'information que l'ordre n'était pas exécuté.

LE PRESIDENT. - Donc, vous dites que, pour autant que vous le savez, il n'a pas été exécuté jusqu'au moment où vous avez donné votre démission.

R. - Je ne puis rien dire d'autre, M. le Président.

LE PRESIDENT. - J'essaie seulement de tirer au

H0636 - 0085

LE PRESIDENT. -Ce témoin peut maintenant se retirer. Témoin, est-ce que vous voulez ajouter qelquechose ?

LE TEMOIN. - Non, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Dr. Pelckmann, Voulez-vous appeler le prochain témoin.

DR. PELCKMANN. - J'appelle maintenant le témoin Erich Von M Manstein.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous, témoin, me dire votre nom ?

LE TEMOIN. - Erich Von Manstein.

LE PRESIDENT. - Veuillez répêter ce serment après moi ; "Je jure devant Dieu Tout-puissant et omniscient que je dirai la vérité, neretirerai rien ni n'ajouterai rien.

(le tém oin répête le serment).

LE PRESIDENT. - Vous pouvez vous asseoir.

DR. PELCKMANN. - M. le Feld-Maréchal, quelle était votre dernière fonction ?

R. - Ma dernière fonction était : Commandant en Chef du Groupe d'Armées Sud.

Q. - Comment avez-vous obtenu cette fonction ?

R. - Je l'ai obtenue en Novembre I942, à la suite d'un ordre de Hitler.

Q. - Les autres Commandants en Chef étaient-ils nommés de la même façon ?

R. - Oui.

Q. - Pendant de longues années, vous occupiez les fonctions importantes de l'Etat-Major général. En quelle qualité ?

R. - D'abord, pendant la dernière guerre, j'étais à l'Etat-Major des troupes et, en I929, j'ai été muté au Ministère de l'Armée, premier service.

Q. - Est-ce que l'Etat-Major Général était une élite qui menait la Wehrmacht.

R. - Les Officiers d'Etat-Major général étaient une élite puisqu'ils étaient choisis en raison de leurs capacités

H0636 - 0086

TECHniques et de leur caractère. Mener l'Armée, je ne voudrais pas le dire parceque leur opinions étaient les mêmes que celles de tous les autres officiers. A la Wehrmacht, on ne pouvait pa dire que l'Etat-Major Général "menait". La Marine, elle, n'avait pas d'Etat-Major général. Dans l'aviation, pour autant que je puisse en juger, les Officiers d'Etat-Major jouaientplutôt un rôle d'"outsider", tels que Milch, Udet, etc.. La Wehrmacht n'avait pas d'Etat-Major général au début. Donc, il ne peut pas être question du fait que l'Etat-Major général menait le reste de l'Armée.

Q. - Est-ce que l'Etat-Major général avait une influence capitale sur tous les autres plans & projets, et était-il le centre intellectuel de l'Armée ?

R. - L'Etat-Major général a, dans sa centrale, c'est-à-dire au Ministère de la guerre, traité les questions centrales pour autant qu'elles aient trait à la Direction des troupes et à leur emploi. Par contre, tous les autres domaines se trouvaien entre les mains des services et de l'Inspection des différentes armes qui avaient lesmêmes droits que l'Etat-Major général et q qui traitait tout ce qui concernait la vie à proprement arler dans l'Etat-Major de l'Armée.

Q. - Donc, l'Etat-Major a parlé en tant qu'expert ?

R. - L'Etat-Major pouvait, par exemple, dans les questions d'instruction ou d'armement, donner son opinion, mais les chefs des services avaient les mêmes droits que les chefs d'Etat-Major. Et beaucoup de questions fondamentales étaient traitées en dehors de l'Etat-Major général.

Q. - Est-ce que le Chef de l'Etat-Major général était le conseiller important d'Hitler, ou bien le Commandant en Chef de l'Armée et de la Luftwaffe ?

R. - On ne peut pas dire que le Chef d'Etat-Major était le conseiller d'Hitler. La fonction du Chef d'Etat-Major de la Wahrmacht du troisième Reich est complètement différente de celle qu'occupait le Chef de l'Etat-Major de l'Empereur. A ce moment-là, le Chef d'Etat-Major était directement sous les

H0636 - 0087

ordres du Kaiser et pouvait lui faire un rapport. Mais, dans la Wehrmacht du troisième Reich, et déjà dans celle de la République de Weimar, cela différait complètement. Le Chef d'Etat-Major de l'Armée, par exemple, n'était rien d'autre que le Conseiller du Commandant en Chef de l'Armée pour les questions de Direction militaire. Entre lui et Hitler se trouvait le commandant en chef de l'armée et, aussi longtemps que nous avions un Ministère de la Guerre dans la personne de Blomberg. Donc, il n'était pas du tout question de prendre des conseils du Chef de l'Etat-Major général pour Hitler.

En temps de paix, il avait les mêmes droits que le Chef des différents services, chef du personnel, des armements, etc..

Q.- Y avait-il un service spécial de l'Etat-Major général ?

R.- Une voie hiérarchique spéciale pour l'Etat-Major général n'existait pas, au contraire elle était strictement interdite. Pendant la première guerre mondiale, quelque chose de semblable fut créé et lorsque Ludendorf dirigeait l'Armée, il s'en tenait toujours au Chef d'Etat-Major sous ses ordres, et non pas aux Commandants en Chef. Mais le Colonel général Von Schlieffen a complètement changé cette habitude, et il n'y avait pas de foyer hiérarchique spécial pour l'Etat-Major général tel qu'on l'a dit ici.

Q.- Et le droit de faire valoir des opinions divergentes ?

R.- Dans la vieille armée, chaque chef d'Etat-Major ayant une opinion différente de son commandant en chef, pouvait faire valoir cette opinion tout en étant obligé d'exécuter l'ordre reçu. Mais, dansla Wehrmacht du troisième Reich, on a éliminé cela, et ceci expressément, en accord avec le Chef de l'Etat-Major général, le Général Beck.

Q.- Est-ce que l'OKW était, si je puis m'exprimer ainsi, le cerveau central de la Wehrmacht ?

R.- L'OKW, sous la forme telle qu'il est cité ici, n'a été créé qu'en 1938xx comme Etat-Major d'Hitler. Auparavant, Blomberg était Ministre de la guerre du

.../..

H0636 - 0088

Reich , et, dans son Minitère, il y avait un service qui traitait toutes les questions et devait représenter toutes les questions de la Wehrmacht posées en face de l'Etat et du Parti.

Entre ses mains, se trouvait étalement la répartition des fonds entre les différentes parties de la Wehrmacht et la capacité d'armement de ces différentes parties. Peu à peu, Blomberg désirait obtenir une direction plus importante de la Wehrmacht, mais, bientôt, il eut de grosses difficultés, notamment avec l'OKH, parceque l'OKH croyait que Blomberg était trop indulgent en face du Parti. Alors, il a esséyé de créer un propre Etat-Major tactique , le future Wehrmacht..
Puis, il y eut la chute de Blomberg et la création du...
Mais il ne faut pas considérer celacomme une direction de l'Armée, maisxcet organisme n'était que l'Etat-major tactique d'Hitler.

Q. - Est-ce que, malgré cela, les Commandantsen Chefs des différentes parties de la Wehrmacht réussirent ce qu'ils désiraient.

R. - Naturellement, les trois parties de laWehrmacht étaient d'accord avec l'OKW, sur le fait que l'élément national devait être maintenu et que l'idée de l'honneur national, de l'égalité et de la Sécurité de l'Allemagne faisaient partie de leur tâche. En outre, on ne peut pas parler d'une volonté unique. Je voudrais citer comme exemple que l'armée avait une idée fondamentale que l'Allemagne, en aucun cas, ne pourrait subir une guerre sur deux fronts ; la marine, à mon avis, avait toujours comme idée qu'il ne fallaitplus de guerre avec l'Angleterre. Ce que Goering, en tant que Chef de la Luftwaffe désirait, je ne le sais pas, mais je ne crois pas qu'il désirait mettre sa position et celle du troisième Reich en jeuN

Q. - Et l'OKW ?

R. - L'OKW, s'il en avait la volonté, n'avait même pas la possibilité de la faire valoir enfasse d'Hitler.

Q. - Quels étaient les buts du

H0636 - 0089

R.- C'était une réunion de vétérans. S'y rencontraient des officiers d'Etat-Major, mais des Officiers de la jeune Wehrmacht en étaient également membres. On se rencontrait une fois par an pour un diner ; auparavant il y avait une réunion où le Trésorier présentait son bilan. C'était l'essentiel. Et il y avait également un Conseil d'Honneur qui devait traiter les divergences survenues entre les vieux membres et provenant de l(attitude de Ludendorf vis à vis des Hindenburg. Nous-mêmes n'avions même plus à..... à ces divergences et nous ne dépendions pas non plus du Conseil d'Honneur. Mais les études politiques ou militaires ne faisaient pas partie de cette association, ce n'était certainement pas une école pour l'Etat-Major.

Q.- Quels étaient les rapports des 129 chefs militaires avec l'OKW et l'Etat-Major général ?

R.- La masse n'avait aucun rapport.

Q.- Plus lentement, un peu plus lentement, je vous prie, M. le Feldmaréchal.

R.- L'OKW n'a que quatre chefs : Keitel, Jodl, Warlimont, Winter, et, à l'Etat-Major général n'appartenaient que les Chefs de l'Etat-Major général de l'Armée et de l'Aviation qui changeaient à différentes reprises. Chaque partie de la Wehrmacht n'en avait que cinq ; tous les autres n'appartenaient ni à l'OKW ni à l'Etat-Major général.

Q.- Mais quels sont donc alors ces chefs militaires ?

R.- Ils sont les détenteurs des services suprêmes de hiérarchie militaire tels qu'ils le sont dans les autres pays.

Q.- Est-ce que ces chefs militaires, d'après leur opinion, ne formaient pas un groupe homogène, avec une volonté unique ?

R.- Naturellement ces chefs étaient du même avis, en ce qui concernait les questions de leur profession. C'est naturel. Mais également dans leur opinion que l'armée devrait être forte parce que l'on pouvait s'attendre à quelque surprise. En plus, on ne peut pas parler d'une volonté ou d'idée unique.

.../..

H0636 - 0090

Je voudrais dire que, d'une façon horizontale, vous trouviez les trois parties de la Wehrmacht ; charque partie avait des idées et dès buts différents, mêmes contradictoires, et d'une façon verticale, ces I29 officiers se répartissaient en 4 groupes ~~xxxxx~~ qui devaient obéir à des ordres. Le groupe suprême c'était le Fuehrer et son Etat-Major de travail, l'OKW. CE groupe portait toute la responsabilité militaire telle que, d'après les principes militaires, cette responsabilité ~~xxxxxxxxxx~~ devait se trouver chez le Groupe Suprême.

Le groupe suivant était les trois chefs des différentes parties de la Wehrmacht. Il était responsable des taches militaires de cette partie de la Wehrmacht sous leurs ordres et, dans ce domaine, portait la responsabilité complète. Et si Hitler venait leur demander conseil, ils étaient naturellement ses conseillers.

Le troisième et le quatrième groupe , qui n'existaient que lors de la guerre, avec ses I29 Officiers, étaient les Commandants en chef des groupes d'Armées, et, comme quatrième groupe, les commandants en chef des Armées. Les Commandants zn Chef des Groupes d'Armée portaient la responsabilité pour la Direction tactique des opérations;dont ils étaient chargés. Et la responsabilité partielle pour leurarmée était la même chez les Commandants en Chefs dans leur zône d'opérations. Mais ce troisième et ce quatrième groupe n'avaient aucun rapport idéologique avec le Fuehrer. Il y avait les Commandants en Chef entre eux et lui, et Ils recevaient les ordres et devaient obéir comme dans la vie militaire où les rapports sont toujours les mêmes entre celui qui ordonne et celui qui exécute.

Q. - Mais, ans la responsabilité que vous venez de décrire, quelle possibilité y avait-il de prendre position à l'égard des plans d'Hitler ?

H0636 - 0091

R. - Prendre position à l'égard des plansd'Hitler était, pour les troisième et quatrième groupes, complètement exclu, car ils n'appenaient tout que sous la forme d'un ordre. Si, dans certains cas, Hitler convoquait les Commandants en Chef pour des Conférences, c'était également la communication d'une décision prise et immuable. Les Commendants en Chef des parties de la Wehrmacht, pouvaient naturellement, si Hitler leur demandait,des conseils auparavant - ce que je ne puis juger pour le cas d'espèce - pouvaient exprimer leur opinion ; mais qu'ils aient eu du succès, c'est une autre question.

Q. - Ces chefs militaires provenaient presque tous d'Etat-Major général ; Est-ce que, de ce fait, ces chefs ne formaient pasune unité ?

R. - Evidemment, une certaine partie de ces chefs provenaient de l'Etat-Major général; de ces 94 Officiers qui appartiennent à la soi-disante organisation, 74 étaient d'anciens Officiers d'Etat-Major général ; 20 ne l'étaient pas.

Dans l'Aviation, pour autant que je le sache, sur I7, il n'y en avait que 9 de l'Etat-Major général ; dans la Marine, il n'y avait pas d'Etat-Major général du tout. L'Unité, l'homogénéité provenaient du fait de leur même instruction militaire dans l'Etat-Major général, mais de rien d'autre.

Q. - Donc, la notion OKW? L'Etat-Major général d'un côté et ses I29 Officiers de l'autre, sont complètement différents ?

R. - Oui, naturellement ; ils le sont complètement ; c'étaient des chefs militaires et non pas l'Etat-Major général, et non pas l'OKW dans la masse.

Q. - Y avait-il aussi quelques SS dans ces groupes ? Etaient-ils d'une quatrième partie de la Wehrmacht ?

R. - Non, certainement pas. Naturellement, une grande partie des chefs intelligents de la Waffen SS , et pendant la guerre également, la masse des unités de la Waffen SS, désiraient être incorpérés dans l'Armée ; cela était impossible avec les volontés

H0636 - 0092

divergentes d'Hitler et d'Himmler. Les unités de la Waffen SS pendant la guerre combattaient courageusement à nos côtés au front ; mais une quatrième partie de la Wehrmacht, non, cela, ils ne l'étaient pas du tout, au contraire, car Himmler a tout empêché de ce qui aurait pu amener une influence de la Wehrmacht sur les SS. Que certains chefs SS appartiennent à ce groupe, en ce qui concerne la personne d'Himmler, je dois le considérer comme grotesque, car si quelqu'un était un ennemi mortel tout au moins de l'Armée, c'était Himmler.

Q. - Pourquoi ?

R. - Himmler désirait sans aucun doute mettre ses SS à la place de l'Armée ; surtout les généraux de l'Armée ont été poursuivis par sa haine, et, en ce qui me concerne, je sais que mon limogage a été du à l'histoire qu'Himmler avait racontée et où il s'était servi de diffamations. Des autres chefs, je ne sais qu'une chose, c'est qu'ils étaient dans la Ministère du Reich et qu'ils avaient démissionné contre leur volonté, et, qu'évidemment, ils ne pouvaient pas compter pour nous.

Q. - Est-ce que le Parti et la Wehrmacht ne travaillaient pas dans l'intérêt du Reich à un plan commun ?

R. - Le Parti travaillait dans le secteur politique et nous travaillions dans le secteur militaire; à'un plan commun. entre la Wehrmacht et le Parti, il ne pouvait être question, car toutes les conditions préliminaires manquaient pour cela, tout d'abord les idées fondamentales uniques. Nous n'étions pas d'accord, comme on le sait, avec beaucoup de méthodes du Parti et, si dans les questions fondamentales telles que, par exemple, la chrétienté, nos opinions diffèrent, il faut dire que l'union idéologique manque pour un plan commun.

La seonde raison est que s'y opposait le désir du pouvoir total du Parti, qui prenait son influence dans la Wehrmacht, et je dois dire que nous luttions toujours contre les influences du Parti sur nos soldats car il désirait éliminer l'élément militaire que nous représentions.

H0636 - 0093

Il faut ensuite constater qu'un plan sous Hitler, ne pouvait exister. Si quelqu'un élaborait un plan, c'était Hitler seul; et, en dessous de lui, personne n'avait à faire de plan. Il n'avait qu'à obéir. En outre, dans la vie politique et pratique du troisième Reich, lesune ignoraient ce que faisaient les autres, de façon à ce que là encore, ile ne pouvaienty avoir d'union. Il manquait donc toutes les conditions préliminaires pour un tel plan unique.

Q. - En quelle qualité étiez-vous dans l'Etat-Major général de l'Armée ?

R. - A l'Etat-Major général de l'Armée, à la Centrale ?

Q. - Oui.

R. - J'ai été, de I929 à I932, premier officier d'Etat-Major général dans le premier service du personnel -

ENsuite, en I935, je devins Chef du Service des opérations et, en I936, Quartier Maître général n° I. C'est donc en tant que représentant du Chef de l'Etat-Major général de l'Armée et en tant que Quartier-Maître général n° I , que vous aviez, sous vos ordres, le Service des Organisations ?

R. - Oui.

Q. - Donc, comme chef du service des opérations, vous auriez à disposer des troupes en tant de guerre.?

R. - Oui, naturellement.

Q. - Vous devez donc avoir été informé des buts et de l'importante du réarmement ?

Dites-nous cela très brièvement, M. le Feld-Maréchal, je vous prie.

R. - Oui. Le but de notre réarmement tout d'abord, aux alentours de I920, c'est-à-dire avant la prise du pouvoir, était la sécurité la plus primitive contre une attaque non provoquée d'un de nos voisins. Finalement, nous savions que tous nos voisins avaient des intentions sur notre territoire, et que nous devions compter sur une telle possibilité. Nous savions que, contre une telle attaque, nous ne pouvions opposer une résistance que quelques semaines seulement. Mais ce que nous désirions

H0636 - 0094

obtenir, afin d'éviter que, par exemple, lors d'une attaque polonaise, ne l'occupation de la Silésie du Nord devienne un fait accompli, c'était pouvoir assurer un combat jusqu'à ce que la Société des Nations puisse s'en mêler. Nous nous reposames donc pratiquement sur la Société des Nations, et nous ne pouvions le faire que si, en aucun cas, nous n'étions considérés comme agresseurs. Nous devions donc toujours éviter tout ce qui pouvait être considéré comme une violation du traité de Versailles ou comme unr provocation, et nous devions donc, au Premier service des Troupes, réunir des officiers qui avaient pour tâche de contrôler que les ordres promulgués ne contenaient aucune violation de cette sorte.

Q. - Aviez-vous des plans de mobilisation au moment où vous étiez Quartier Maître général n° I ?

R. - Oui, le premier plan de mobilisation ést intervenu, le ler avril I930. C'était le transfert de l'armée de I00.000 Hommes en tant de guerre. Cette mobilisation a été élaborée annuellement depuis I930 ; jusqu'en I930, il n'y eut aucune mobilisation.

Q. - Y avait-il des plans de concentration de troupes ?

R. - Depuis la fin de la première guerre mondiale, jusqu'en I935, il n'y avait aucun plan de concentration. C'est en I935 qu'on a élaboré le premier projet de la concentration "rouge" ; c'était une concentration défensive respectivement le long de notre frontière de l'Ouest, et une concentration défensive aux frontières Tchèque et Polonaise - Un second plan de concentration "vert" a été élaboré en I937. Il prévoyait, en cas.....

LE PRESIDENT. - Témoin, par "en formant", voulez-vous dire "dans l'utilisation des troupes" ; que voulez-vous dire par "le plan de formation" ?

R. - "plan de concentration" veut dire pour moi un projet d'après lequel les troupes sont concentrées le long des frontières en tant de guerre, c'ést donc un plan pour le cas d'une concentration politique. Si cette concentration amène la guerre

H0636 - 0095

cela n'a rien à faire avec la concentration en elle-même. "Le plan de formation" indiquent comment les troupes doivent être réunies et comment lespremières commandes doivent être réparties aux industries de guerre ?

DR. LATERNSER. - de concentration

Q. - Est-ce que cela était tous lesplans/que vous venez de décrire ?

R. - Non, c'étaient les deux plans que j'ai expérimentés. Le plan contre la Pologne n'a pasété élaboré de mon temps ; je crois qu'il eut lieu seulement en I939.

Q. - Quand avez-vous quitté l'OKH, en tant que Quartier-Maître ?

R. - Je l'ai quitté le 4 février I938 avec l'élimination du Colonel Général Von Fritsch.

Q. - A cette époque, un plan de concentration contrela Pologne n'existait pas. ?

R. - Non? il n'y avait que le plan de concentration "rouge" qui représentait une sécurité défensive de la frontière polonaise pour le cas d'une guerre.

Q. - Quelle était la position de l'OKH en face de la remilitarisation en I935 ? A cette époque, vous étiez à l'OKH, n'est-ce pas ?

R. - A cette époque, en I935? Non, j'étais encore Chef du Service trois, mais je sais, de par mes connaissances, de l'Etat-Major général, que cette déclaration nous surprenait tous; Moi personnellement, et mon général Commandant en Chef à Berlin, nous l'avons apprise par la radio. L'Etat-Major général, si on lui avait demandé conseil, aurait proposé 2I divisions. Les 36 divisions étaient dues à une décision spontanée d'Hitler.

Q. - Est-ce que l'occupation de la Rhénanie était exigée du côté militaire et est-ce quèon la considérait comme préparation d'une guerre ?

R. - Non, l'occupation militaire, nous nel'exigionspas et ne la considérions pas comme la préparation d'une guerre ; lorsque cette occupation eut lieu, les chefs du Service d'Opérations, et moi-même, avons du élaborer les ordres pour cette occupation.

H0636-0096

N.D.I3
LE 9.8.I946
I6 H./I7 H.

Comme nous étions complètement surpris de la décision du Fuehrer je n'avais qu'une après-midi pour préparer cela, puisque, le lendemain, les généraux venaient déjà pour recevoir leurs ordres. Je sais qu'à ce moment là le Ministre de la Guerre et le Colonel Général Von Fritsch, ont fait valoir des craintes et ils ont dit à Hitler toutes les objections à l'égard d'un tel projet. C'était là la base de la méfiance d'Hitler à l'égard desg énéraux Plus tard, lors d'une conversation en tête à tête, Himmler m'avouait qu'il en était ainsi; surtout lorsque Blomberg, avait dit proposé, vu la mobilisation des treize divisions françaises, qu'il désirait retirer les trois bataillons de la Rhénanie ? Nos fortifications en Rhénanie étaient purement défensives ; de même que nos fortifications à l'Ouest devaient être considérées comme la ligne Maginot , comme mesure défensive.

Q. - Les Chefs militaires , quelle part prirent-ilsen Autriche ? Vous devez certainement le savoir ?

R. - Un matin, d'une façon surprenante, je fus convoqué avec le Général Beck chez le Fuehrer ; je crois qu'il était onze heure ; le Chef de l'Armée n'était pas à Berlin. Hitler nous déclara qu'il s'était décidé à résoudre la question autrichienne, malgré,les déclarationsde la veille de Von Schuschnigg Il exigeait notre participation pour une occupation militaire de l'Autriche si cela devenait dnécessaire. Le Chef de l'Etat-Major général lui exposé alors que le Septième et le Treizième Corps bavarois étaient une division blindée qui devait être mobilisée , mais qu'une telle mobilisation et surtout une telle mesure n'était nullement préparée, parceque laDirection politique ne nous avait jamais donné un tel ordre et aucune indication de cette sorte. Il fallait donc tout improviser, d'abord le Fuhrer ne voulait pas mobiliser, mais il devait se rendre compte, que si l'on devait occuper militairement, les troupes devaient être à notre disposition. Il donnait donc son accord

H0636-0097

nous dit que le samedi suivant, donc la veille du plébiscite, il fallait faire notre entrée , si entrée il devait y avoir. Il en résultait que l'ordre de mobiliser ces Corps fut promulgué. le même jour, si la mobilisation et la concentration des forces venant des frontières devaient avoir lieu en même temps. La conversation eut lieu vers onze heures et dura jusqu'à une heure, et l'après-midi à 6 heures, les ordres devaient partir. Ils sont partis avec vingt minutes de retard.

Moi-même, je devais élaboréles ordres. Je n'avais que 4 ou 5 heures à ma disposition. Auparavant, on n'avait nullement songé à cette affaire de soi-disant plan Otto , qui n'avait rien à voir avec cette affaire.

Q. - Donc, dansl'élaboration de l'ordre pour les troupes, vous n'aviez que quelques heures ?

R. - Oui, 4 ou 5 heures, je vous l'ai déjà dit.

Q. - Est-ce que, en votre qualité de Quartier Maître Général n° I, vous avez eu connaissance de la Conférence d'Hitler du 5 Novembre I937 ?

R. - Non, je n'en savais rien.

Q. - Vous étiez participant à la conversation du I8 AOUT I938 ?

Dr. Laternser,
D. - M. le Président, le Tribunal voudrait savoir dans quelle but était fait le plan Otto ?

R. - Dansl'Armée, nous n'avions pas un plan Otto , mais je sais seulement que c'était un mot de code pour quelques mesures de l'OKW dans le cas d'une restauration des Hapsburg en Autriche, en rapport avec l'Italie. Cette possibilité existait toujours et je veux compléter ma déposition qu'à l'époque où Hitler nous a donné desordres pour l'Autriche, il n'avait pas de crainte d'une attaque venant des puissances occidentales, mais venant de l'Italie

LE PRESIDENT. - Dites-vous au Tribunal que vous ne savez pas si le Plan Otto était un plan pour l'armée allemande ou pour une partie de celle-ci pour entrer en Autriche.

R. - Non, le plan Otto n'est revenu à ma mémoire et n'est devenu clair pour moi qu'ici,lors de la lecture de l'interrogatoire

H0636 - 0098

de Jodl.D'ailleurs nous n'avions pas de plan pour attaquer l'Autriche car c'est moi-même qui ai du faire promulguer cet ordre quelques heures aprés notre conférence avec Hitler .

M. le PRESIDENT . Oui, mais si le plan Otto n'etait pas un plan en vue de l'entrée en Autriche,dans quel but a-t-il été fait ?

R.- Evidemment,je ne puis pas le dire car je sais seulement que c'etait quelque plan de l'O.K.W. en rapport avec une restauration des Hapsburgs en Autriche . A mon avis et d'aprés mes souvenirs, nous n'avons pas pris de telles mesures;Je ne sais pas si moi-même à cette époque là j'ai eu connaissance de ce nom de code. C'est possible, mais je l'ignore maintenant.

M. le PRESIDENT.Continuez .

DR. LATERNSER :

Q.- Monsieur le Feldmarshal, vous avez participé à la conference du 10 aout 1938 . Quels etaient le but et l'ordre du jour de cette conference ?

R.- Cette conference etait tout à fait exceptionnelle. Le Fuehrer avait donné ordre de se présenter devant lui à tous les chefs des armées qui, en cas d'une attaque contre la Tchécoslovaquie, devaient être concentrées le long de la frontiére. Il n'a pas convoqué les Commandants en Chef , comme cela aurait été naturel, mais uniquement la plus jeune/
la génération des chefs . Peut-être savait-il; grace à un mémorandum du Colonel-Général Beck présenté par le Colonel-Général Brauchitsch, que les Généraux en chef reprouvaient toute politique pouvant amener une guerre, et c'est pour cela qu'il nous convoqua tous afin de nous convaincre de la necessité et de la justesse de sa décision. Ce fut le seul et dernier cas où ,lors d'une réunion, il ait été permis de poser des questions et de discuter ensuite .

H0636 - 0099

N.D. I6
LE 9.8.I945
I6 H./I7 H.

Ils nous a tous trompés puisque des doutes étaient exprimés par les Officiers d'Etat-Major au sujet d'une intervention des puissances occidentales.et d'une guerre éventuelle et il y eut une rencontre particulièrement grave entre le Fuehrer et le Général Von Beckelstein au sujet de ces questions. Depuis ce moment, aucune discussion, aucune question nétait permise lors de telles conférences.

Q. - Est-ce que les entreprises concernant l'Autriche et le Pays des Sudètes devaient être considérées comme préliminaires d'une guerre.

R. - Non, certainement pas. Nos troupes n'étaient pas pleinement mobilisées ; la mobilisation des corps lors de l'entrée en Autriche prouvait que tout n'était pas préparé et qu'une mobilisation ne pouvait être exécutée, et que si il y avait eu une guerre, nous n'aurions pu défendre efficacement notre frontière de l'Ouest et la frontière polonaise, et, sans aucun doute, si la Tchécoslovaquie s'était défendue, nous nous serions accrochés à ses fortifications, parceque, pratiquement, nous n'avions pas les moyens de les forcer. Donc, d'une épreuve militaire, il ne peut pas être question.

Q. - C'était donc plutôt une épreuve politique ?

Lorsque l'on vous informa des préparatifs militaire contre la Pologne, aviez-vous l'impression qu'on avait l'intention de faire une guerre d'agression ?

R. - Comme Chef du Groupe d'Armée Sud, j'étais prévu lors de la mobilisa ion contre la Pologne; lorsqu'on me donné les plans, je réalisais qu'il s'agissait d'une concentration de troupes, mais il y avait des points essentiels qui parlaient contre une attention agressive. Le premier en était qu'au printemps I939, sur ordre d'Hitler subitement on commençait à fortifier de la façon la plus intense toute la frontière de l'Est. On n'a pas employé seulement des milliers d'ouvriers, mais des divisions entières et les matériaux des fortifications Tchèques ont été amenés là-bas.

H0636-0100

Toute une large bande de pays très fertiles en Silésie fut employée à ces fins. Cela n'indiquait pas une intention agressive.

Le second point consistait dans le fait que l'instruction militaire se passait complètement comme en temps de paix. Pendant la paix, j'étais commandant de Division et je me trouvais ~~xxxx~~ loin de ce territoire de concentration. En outre, nous connaissions le discours ~~xx~~ prononcé à la Chambre, de Chamberlain, où il assurait la Pologne de l'assistance de la Grande-Bretagne, et, comme Hitler, aussi longtemps que j'étais à l'OKH, déclarait à chaque occasion que jamais il ne permettrait une guerre sur deux fronts, on ne pouvait admettre que, vu cette promesse, il permettrait une politique avantureuse.

Nous avions des renseignements qui étaient ~~xxxxxx~~ confirmés également par la pratique, à savoir que les Polonais voulaient concentrer des troupes dans la province de Posen, afin d'entrer à Berlin. Nous ne comprenions pas cela, mais, en réalité, les Polonais ont été concentrés de cette façon. On pouvait donc compter sur une possibilité de guerre, mais on pouvait également croire que les Polonais attaqueraient en s'appuyant sur l'aide britannique. Et alors, évidemment, il y aurait eu la guerre. Mais d'après tous ces indices, on ne pouvait pas supposer que Hitler désirait déclencher une guerre d'agression contre la Pologne. Lors de la Conférence à Obersalzburg, le 22 Aout, je n'ai pas tiré comme conclusion qu'une guerre devait être déclenchée. Cette impression s'est confirmée chez moi et chez mon Commandant en Chef Von Runstedt, jusqu'à la nuit du 3I Août au ler Septembre, lorsque, le 25 un ordre d'occupation avait déjà été retiré.

LE PRESIDENT. -

L'audience est suspendue.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-